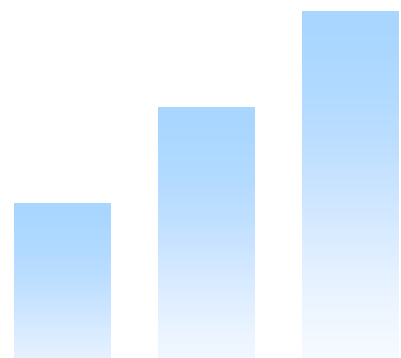


COMMUNE DE CHAPONOST

Analyse financière rétrospective de 2004 à 2007 et
prospective de 2008 à 2014

Avril 2008

*Laëtitia HACQUARD
Consultante
Cabinet Michel Klopfer*



SOMMAIRE

1. ANALYSE FINANCIÈRE RÉTROSPECTIVE 2004 - 2007	3
A. Objectifs et méthode	3
B. La section de fonctionnement et l'épargne brute	6
1. Une épargne brute en diminution progression au cours des quatre dernières années	6
2. Les recettes de fonctionnement	9
3. Les dépenses de fonctionnement	29
C. L'investissement et la dette	35
1. Les investissements	35
2. L'endettement de la commune	38
2. ANALYSE FINANCIÈRE PROSPECTIVE 2008 À 2014	42
A. Objectifs et méthode	42
B. Hypothèses et résultat du scénario de base	43
1. Présentation des hypothèses du scénario de base	43
2. Résultats du scénario de base	49
C. Scénarios alternatifs	52
1. Maîtrise des dépenses de gestion	53
2. Utilisation du levier fiscal	55
3. Scénario conjuguant une maîtrise des dépenses de gestion et un accroissement de la dynamique des recettes de fonctionnement	57

1. ANALYSE FINANCIÈRE RÉTROSPECTIVE 2004 À 2007

A. Objectifs et méthode

Le présent rapport vise à porter une appréciation sur la solvabilité de la commune au regard des quatre derniers exercices clos (2004 à 2007). *Précisons toutefois que le Compte Administratif de 2007 n'ayant pas encore été voté, nous avons travaillé sur le Compte Administratif provisoire.*

L'étude financière a été réalisée sur le budget principal de la commune.

Principaux documents utilisés

- Comptes administratifs 2004 à 2007 (provisoire) et leurs annexes
- Comptes de gestion de 2004 à 2007 (provisoire)
- Etats fiscaux 1259 MI, 1386 bis (TH), 1288 M
- Fiches individuelles de DGF de 2004 à 2007

Les comparaisons nationales sont établies à partir des documents publiés par la DGCP (données financières 2006) pour la strate des communes de 5 000 à 10 000 habitants.

Définition des principaux agrégats

Les agrégats auxquels il est fait référence dans ce rapport sont définis comme suit :

- Dépenses réelles de gestion : il s'agit des dépenses réelles de fonctionnement hors frais financiers, hors frais d'étude (617) et hors subventions d'équipement et fonds de concours (6571, 6572, 6575) jusqu'en 2005 (à compter de 2006, ces dépenses ont été transférées en section de fonctionnement par la M14 modifiée).
- Dépenses réelles de fonctionnement (DRF) : ce terme désigne les dépenses réelles de gestion auxquelles sont ajoutés les frais financiers, corrigés des indemnités de remboursement anticipé (668).

- Recettes réelles de fonctionnement (RRF) : recettes réelles corrigées des produits de cession d'actifs (775) et des indemnités d'assurances (7911).
- Épargne de gestion ou excédent brut de fonctionnement : ce terme désigne le solde des recettes réelles de fonctionnement et des dépenses réelles de gestion (hors frais financiers), c'est-à-dire les ressources restant à la commune après financement des dépenses courantes.
- Épargne brute (ou autofinancement brut) : épargne de gestion après déduction des frais financiers (ou encore solde entre les dépenses et les recettes réelles de fonctionnement). L'épargne brute correspond aux moyens dégagés sur la section fonctionnement pour couvrir l'annuité en capital de la dette et tout ou partie des dépenses d'investissement.
- Capacité de désendettement (encours de dette / épargne brute) : cet indicateur de solvabilité correspond au nombre d'années qu'il faudrait à la collectivité pour rembourser son encours de dette en y consacrant l'intégralité de son épargne brute.

Retraitements effectués sur les comptes

La logique comptable M 14 place en section de fonctionnement des mouvements exceptionnels qui ont une influence sur la richesse de la commune. Les corrections apportées aux comptes s'inscrivent dans une logique financière, où il convient d'abord de distinguer le récurrent du non récurrent, afin de dégager la tendance de fond d'évolution des agrégats d'épargne.

En transférant en investissement :

- ✓ Les frais d'étude (617) constatés en section de fonctionnement, les subventions d'équipement, fonds de concours (6571, 6572, 6575...) et les indemnités de remboursement anticipé (668).
- ✓ Les produits de cessions d'immobilisation (775), considérés comme des recettes d'investissement.
- ✓ Des mouvements de caractère exceptionnel : produits relatifs aux indemnités de sinistres (7911).

En rattachant les charges et produits à leur exercice d'origine :

- ✓ Le solde des ICNE (compte 6611) est réintégré aux dépenses réelles de fonctionnement de l'exercice jusqu'en 2005. À compter de 2006, cette approche est prévue par la M14 modifiée.
- ✓ Aucun rattachement spécifique n'a été réalisé pour la commune de Chaponost au regard des données étudiées.

En neutralisation l'impact des réformes législatives, des transferts de compétences ou autres données particulières afin de conserver un périmètre d'analyse constant sur la période, et de dégager la tendance réelle d'évolution du solde de fonctionnement :

- ✓ En 2004, de manière exceptionnelle, le budget principal a pris en charge le salaire d'une personne travaillant au service du CCAS, en contrepartie d'un remboursement de la part du CCAS. Cette procédure a été neutralisée par la suppression de la recette au sein du chapitre 011 « produit des services » en contrepartie d'une réduction à du concurrence des frais de personnel (chapitre 012). *Ce retraitement est donc neutre sur l'épargne brute.*

Le détail des retraitements réalisés est les suivants :

	2004	2005	2006	2007	TOTAL
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	53 959	397 670	1 811	390 389	843 829
compte 70873 : remboursement par CCAS	40 008	0	0	0	40 008
compte 775 : cessions d'immobilisations	0	387 659	1 811	390 389	779 859
compte 7911 : indemnités de sinistres	13 951	10 011	0	0	23 962
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	71 658	119 840	0	0	191 498
compte 617 : frais d'études	1 459	914	0	0	2 373
chapitre 012 : frais de personnel	40 008	0	0	0	40 008
comptes 6571, 6572, 6575 : subventions d'équipement et fonds de concours	30 191	118 926	0	0	149 117
IMPACT SUR L'ÉPARGNE BRUTE	17 699	-277 830	-1 811	-390 389	-652 331
RECETTES D'INVESTISSEMENT	13 951	397 670	1 811	390 389	803 821
cessions d'immobilisations	0	387 659	1 811	390 389	779 859
compte 7911 : indemnités de sinistres	13 951	10 011	0	0	23 962
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	31 650	119 840	0	0	151 490
frais d'études	1 459	914	0	0	2 373
subventions d'équipement et fonds de concours	30 191	118 926	0	0	149 117
IMPACT SUR LE FONDS DE ROULEMENT	0	0	0	0	0

B. La section de fonctionnement et l'épargne brute

1. Une épargne brute en diminution progressive au cours des quatre dernières années

L'épargne brute (ou autofinancement brut) est le solde des mouvements réels et récurrents de la section de fonctionnement. Elle se rapproche de la capacité d'autofinancement d'une entreprise ou encore de l'épargne d'un ménage.

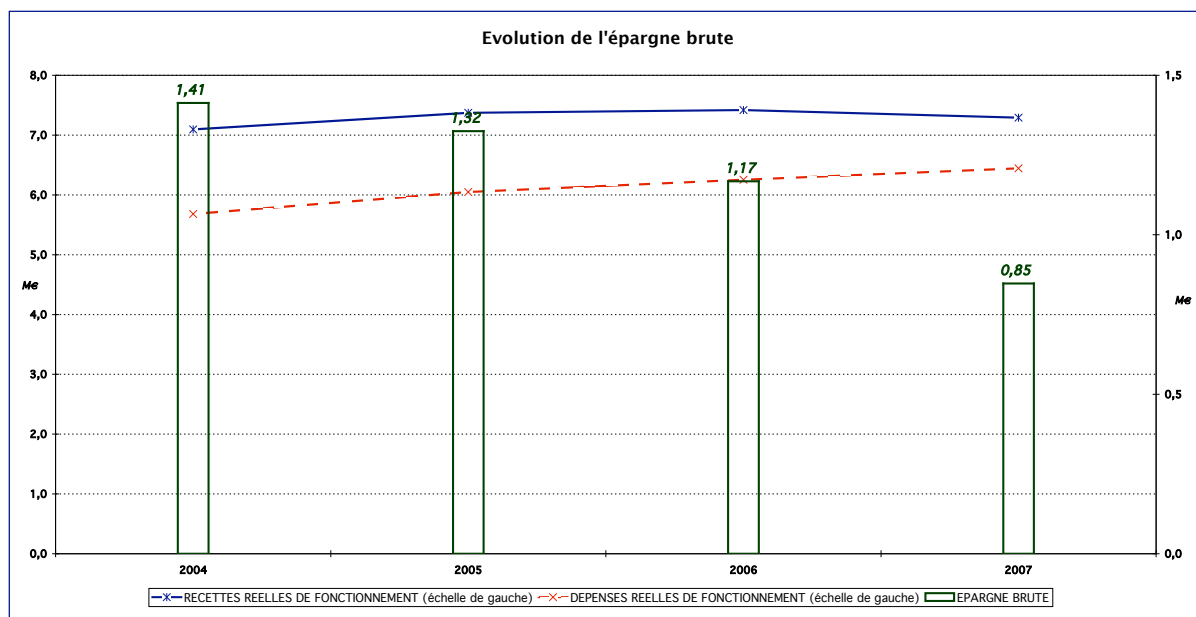
Elle reflète les capacités à rembourser la dette sans recourir à des ressources exceptionnelles et à autofinancer les investissements. En ce sens, elle constitue un indicateur d'autonomie financière et un critère fondamental de l'analyse de solvabilité.

Elle n'a de sens que si son calcul repose sur des bases précisément annualisées. D'où les retraitements présentés supra.

En 2007, l'épargne brute retraitée dégagée par la section de fonctionnement de la commune de Chaponost s'élève à 0,85 M€.

Elle représente ainsi 11,6 % des recettes réelles de fonctionnement qui s'élèvent, quant à elles, à 7,29 M€. Ce ratio est inférieur à la moyenne des communes de la strate appartenant à une structure intercommunale à TPU (13,8% pour la strate 5 000 à 10 000 habitants en 2006). Toutefois, il reste loin d'un « seuil d'alerte » que l'on peut situer autour de 7 à 8 %.

Le graphique ci-dessous détaille les évolutions respectives de l'épargne brute et de ses deux composantes, les dépenses et les recettes réelles de fonctionnement.



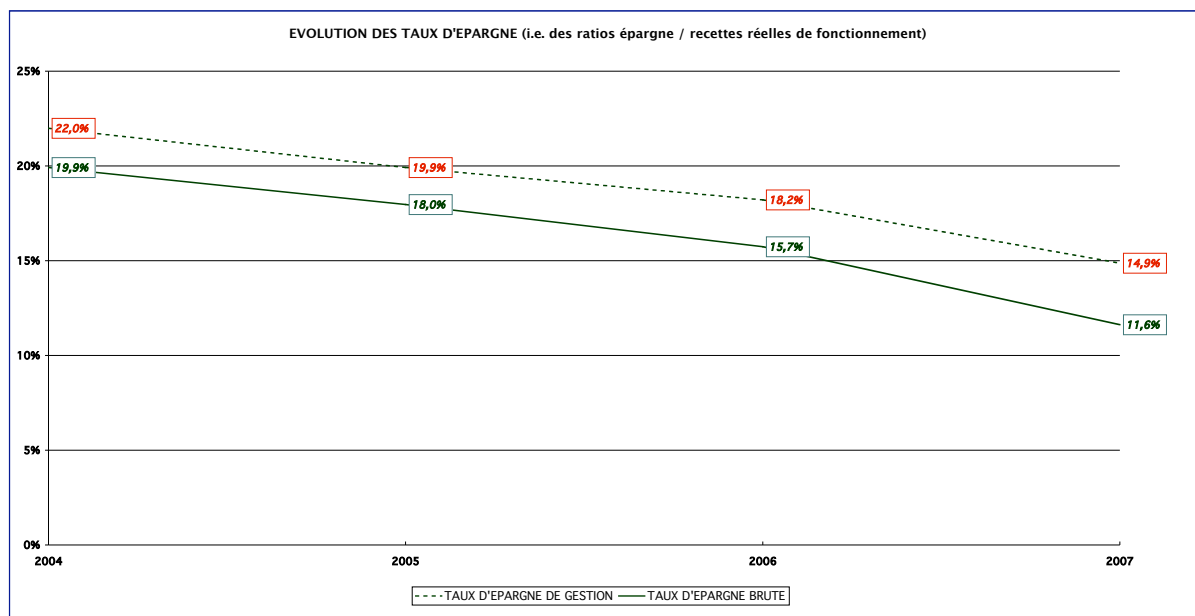
Chaque année, l'épargne brute dégagée en section de fonctionnement connaît une diminution de plus en plus importante en pourcentage (-6% en 2005 et -27% en 2007) comme en valeur (-0,09 M€ en 2005 et -32 M€ en 2007).

Les mouvements de l'épargne brute, à la hausse comme à la baisse, sont le fruit du différentiel de croissance entre recettes réelles de fonctionnement et dépenses réelles de fonctionnement. Ainsi, sur la période 2004-2007, le volume des recettes réelles de fonctionnement a progressé faiblement (0,9%/an en moyenne) alors que celui des dépenses réelles de fonctionnement a connu une forte croissance (+4,3%/an en moyenne).

De 2004 à 2007, les déterminants de l'épargne brute ont évolué de la manière suivante :

	2005/2004	2006/2005	2007/2006	Moyenne annuelle
Recettes réelles de fonctionnement	3,9%	0,6%	-1,7%	0,9%
Dépenses réelles de fonctionnement	6,4%	3,4%	3,1%	4,3%
<i>dont dépenses hors intérêts</i>	6,7%	2,8%	2,2%	3,8%

Excepté en 2005, les frais financiers ont donc joué un rôle fortement négatif sur le niveau de l'épargne brute, ces derniers ayant effectivement augmentés de manière non négligeable entre 2005 et 2007 (+30%/an en moyenne soit de l'ordre de +50K€/an). Ainsi, le taux d'épargne de gestion diminue moins rapidement que le taux d'épargne brute comme le montre le graphique ci-dessous :



En conclusion, l'érosion progressive du niveau de l'épargne brute peut présager d'une évolution de la commune de Chaponost vers une situation financière pouvant devenir de plus en plus délicate. Néanmoins, la commune étant partie d'un niveau d'autofinancement relativement élevé avec un taux d'épargne brute de près de 20%, sa solvabilité financière, appréciée à fin 2007, peut être considérée comme correcte.

En effet, elle parvient encore à épargner près de 12% de ses recettes réelles de fonctionnement, le seuil limite communément admis au-delà duquel la situation devient tendue étant fixé entre 7% et 8%.

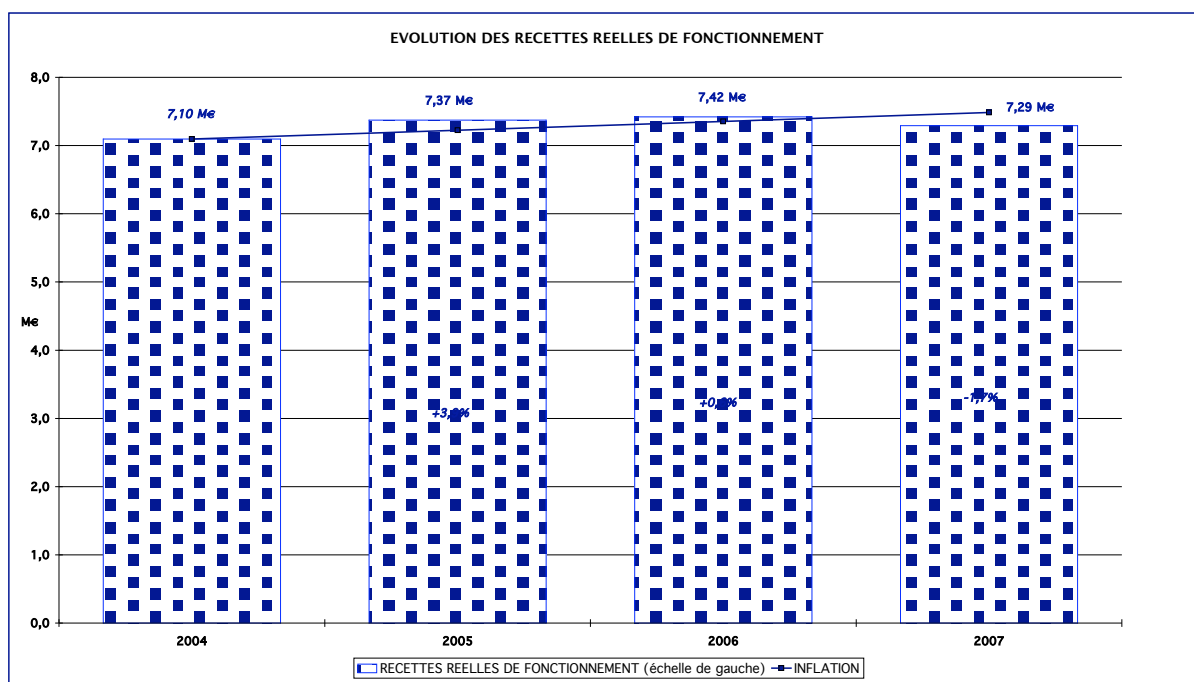
Ce constat devra être confirmé par la capacité de désendettement affichée par la commune de Chaponost.

Néanmoins, il est indispensable que la commune parvienne à enrayer la baisse du niveau de son niveau d'épargne brute au cours de prochains exercices.

2. Les recettes de fonctionnement

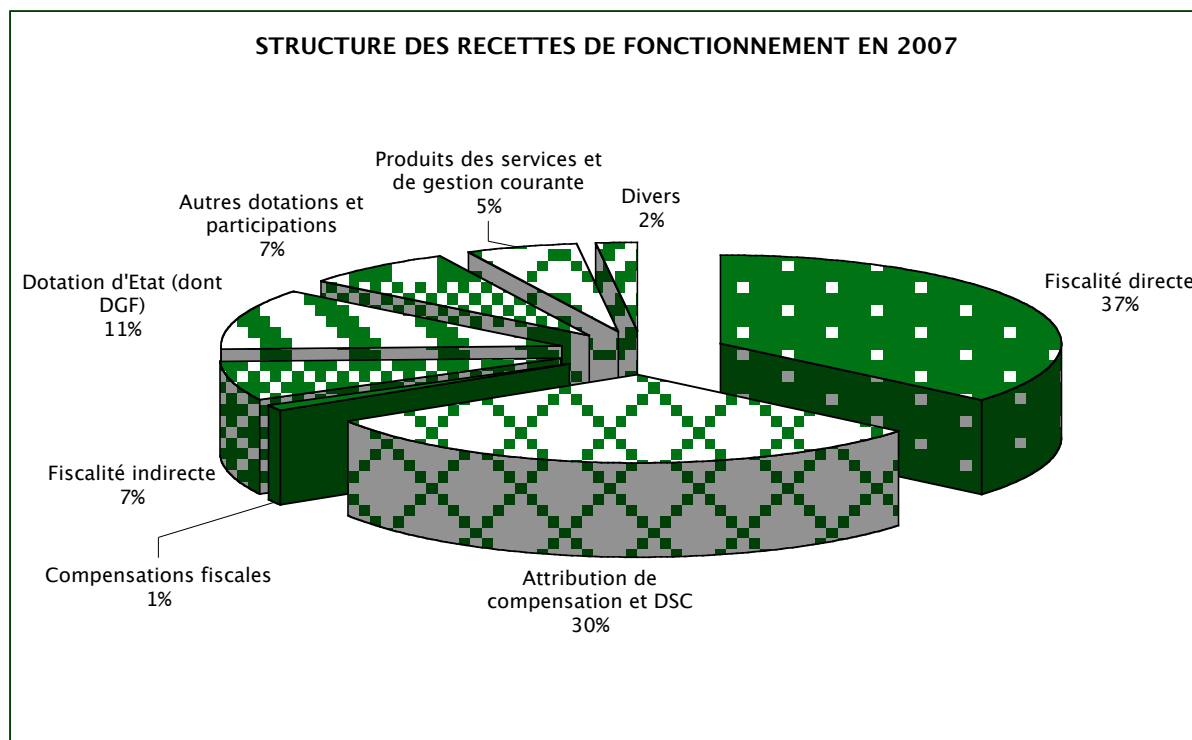
a) Niveau, structure et dynamique des recettes de fonctionnement

Avec des recettes réelles de fonctionnement retraitées s'élevant, en 2007, à 7,29 M€ soit 910€/hab., la commune de Chaponost présente un niveau de ressources inférieur de 12% à la moyenne de la strate des communes appartenant à un EPCI à TPU qui s'élève à 1 039€ par habitant (données 2006).



En moyenne sur la période, la progression des recettes réelles de fonctionnement a été peu dynamique : +0,9%/an. Elles ont même connu une diminution entre 2006 et 2007 (-1,7%), s'expliquant essentiellement par la baisse de l'attribution de compensation de 0,5 M€ au titre de la voirie (sans conséquence directement identifiable en terme de réduction des charges de fonctionnement – cf explication sur calcul de l'attribution de compensation). A montant d'attribution de compensation constant, elles auraient progressé de 5% en 2007 ce qui aurait porté l'évolution moyenne à 3,2%/an.

La commune de Chaponost présente la structure de recettes suivante :



Elle nous renseigne sur la marge de manœuvre de la commune en termes de maîtrise de ses recettes de fonctionnement : la part des produits de fiscalité directe représente 37 % des recettes de fonctionnement en 2007, soit un niveau légèrement supérieur à la moyenne des communes en TPU de la strate (33 % en 2006). *Cet élément est important en matière de stratégie financière étant donné que la fiscalité constitue la principale marge de manœuvre en matière de recettes de fonctionnement pour une commune.*

Avec 30 % du total, les reversements de la CCVG constituent le second poste de recettes par ordre d'importance, caractérisé par une relative stabilité et une très faible marge de manœuvre (en principe ...) pour la commune qui est dépendante des décisions prises par la Communauté, surtout en matière de DSC. Ce poste se décompose comme suit : 18 % des recettes pour l'attribution de compensation et 12% pour la DSC, ce qui est proportionnellement élevé par rapport au poids de l'attribution de compensation.

Rappelons qu'en principe, la variation, à la hausse comme à la baisse, de la DSC est autorisée et soumise au vote du conseil communautaire alors que la variation de l'attribution de compensation doit être corrélée, par principe, à l'évolution des

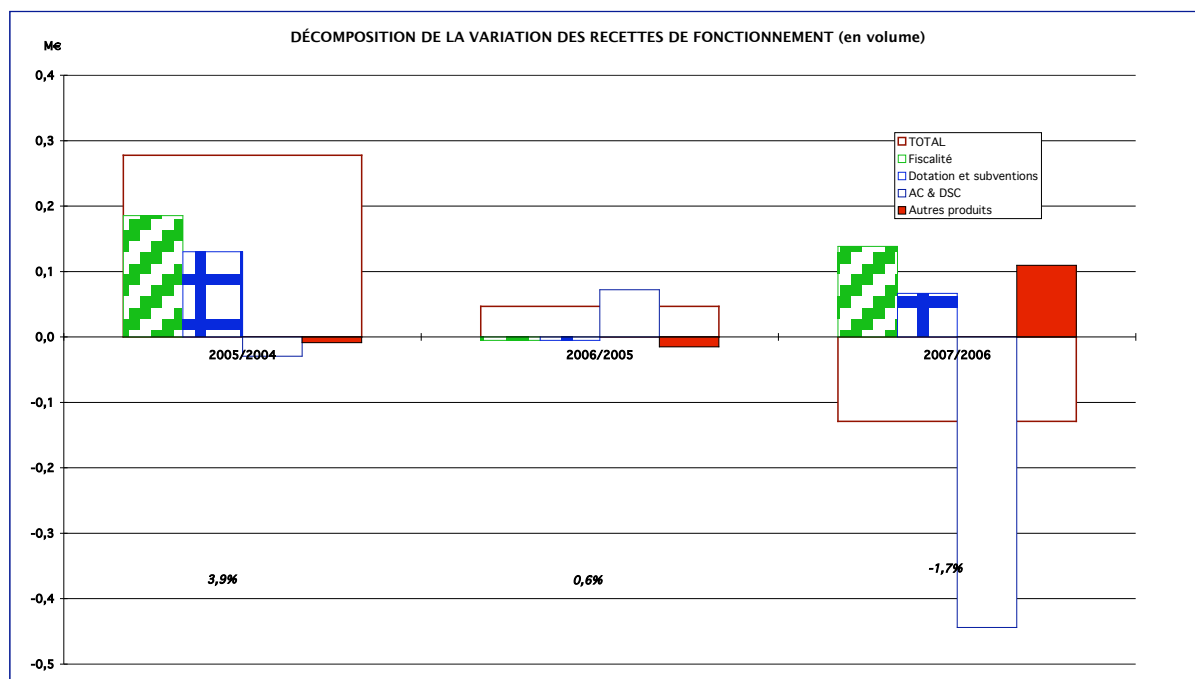
compétences transférées à la Communauté. En dehors de ce cas, la loi prévoit qu'elle soit figée, ce qui ne semble pas être le mode d'exercice retenu par la CCVG.

Enfin, les dotations perçues de la part de l'Etat représentent 11 % des ressources de la commune, la Dotation Globale de Fonctionnement forfaitaire procurant à elle seule 10% des recettes.

Le poids des dotations d'Etat est moins important à Chaponost que dans les autres communes de la strate comparable dans lesquels il s'élève à 19%. Cela est à la fois négatif (moins de ressources) mais aussi positif au regard des faibles perspectives d'évolution attendues de ces dotations.

Notons également le poids relativement important de la fiscalité indirecte (7% dont les droits de mutation) et les autres participations et dotations reçues (7% également dont l'essentiel est constitué par les versements de la CAF).

Entre 2004 et 2007, le niveau des recettes de fonctionnement qui s'est accru de 0,20 M€ se décomposent comme suit :



La variation des recettes de fonctionnement est nettement influencée par les reversements de la CCVG à savoir l'attribution de compensation et la DSC :

- ✓ En 2005, la baisse de l'attribution de compensation malgré la hausse de la DSC a entraîné une diminution des versements de la CCVG en faveur de Chaponost, venant légèrement atténuer la croissance des recettes relativement importante cette année-là grâce à la dynamique de la fiscalité et des dotations et subventions reçues.
- ✓ En 2006, c'est l'inverse : les versements de la CCVG (stabilité de l'attribution de compensation conjuguée à une hausse de la DSC) viennent limiter la diminution des ressources de Chaponost.
- ✓ En 2007, la forte diminution de l'attribution de compensation (-500 K€) aboutit à une régression des recettes de fonctionnement malgré la progression non négligeable des autres postes (y compris la DSC).

b) La fiscalité directe et les compensations fiscales

L'analyse des produits issus de la fiscalité directe s'effectue en deux temps :

- ✓ En termes de stocks : mesure de la richesse fiscale et de la pression fiscale
- ✓ En termes de flux : mesure de l'évolution des produits issus de la fiscalité directe et des compensations fiscales

b-1) Composition et niveau des bases

Le potentiel fiscal de Chaponost, qui s'élève à 874 €/hab. (Données DGF 2007), est nettement supérieur à la moyenne de la strate (710 €/hab.).

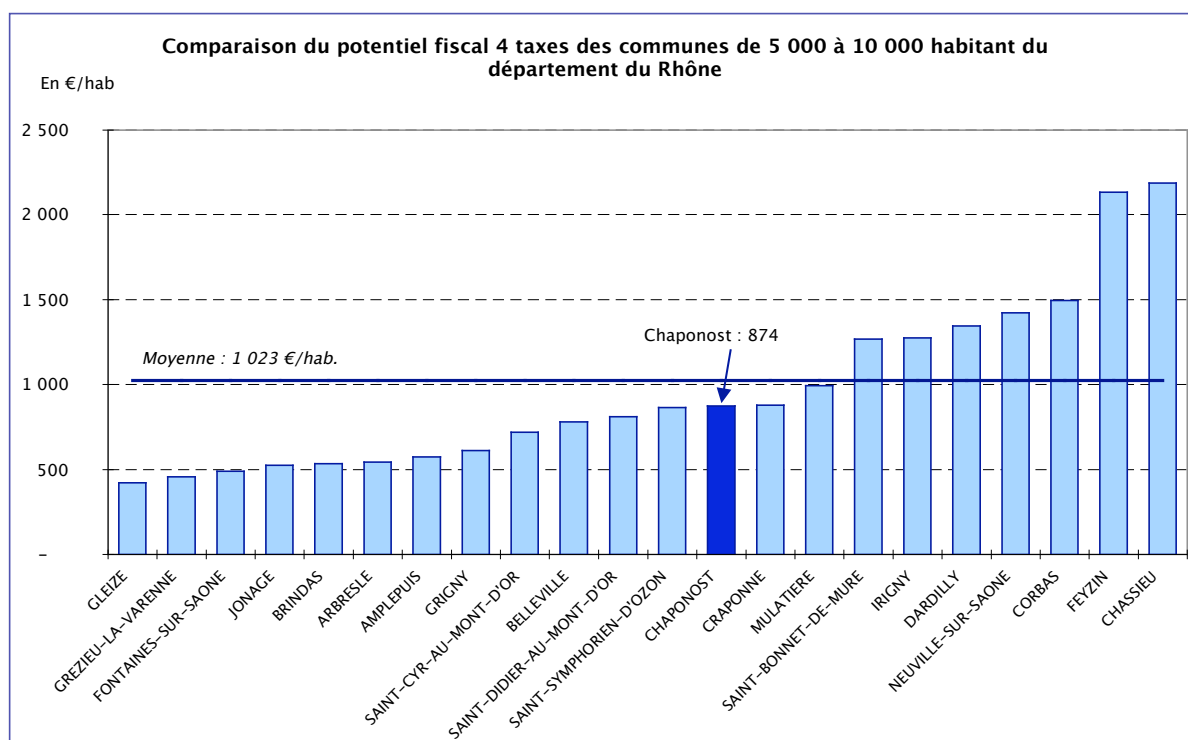
Rappelons que le potentiel fiscal est calculé par le produit entre les bases taxables communales et les taux moyens nationaux sur les 4 taxes. Depuis 2000, il intègre également la compensation pour suppression de la part salaires. Lorsqu'une commune adhère à un EPCI à TPU, la croissance de son potentiel fiscal de TP est calculée par répartition des bases nouvelles du groupement au prorata de sa population dans la population totale de l'EPCI. Pour Chaponost, qui représente 27,4 % des bases nettes de TP en 2007 pour 28,7 % de la population de la CCVG, ce mode de calcul est proche de la neutralité.

Le potentiel fiscal se décompose de la manière suivante :

- ✓ Les trois taxes ménages représentent 54 % du potentiel fiscal de Chaponost : avec 473 €/hab., le potentiel fiscal trois taxes est supérieur d'un tiers à la moyenne nationale de la strate (352 €/hab.) ;
- ✓ En terme de potentiel fiscal de TP, la commune de Chaponost se positionne là encore au-dessus de la moyenne de la strate qui représente 358 €/hab. à comparer avec un potentiel fiscal de 401 €/hab. soit un écart de 12%.

Au global, c'est les taxes ménages qui tirent vers le haut le potentiel fiscal de la commune de Chaponost c'est-à-dire son niveau de richesse fiscale au regard des communes de sa strate au niveau national.

Toutefois, lorsque l'on se réfère à la moyenne départementale de la strate, la commune de Chaponost apparaît potentiellement moins riche que les autres communes : son potentiel fiscal est inférieur de près de 15% au potentiel fiscal moyen des 22 communes du Rhône de la strate 5 - 10 000 habitants qui s'élève à 1 023 €/hab.



Le positionnement de Chaponost s'explique essentiellement par la taxe professionnelle : le potentiel fiscal de TP est en effet inférieur de près d'un tiers à la

moyenne départementale de la strate qui s'établit à 584€/hab. Parallèlement, le potentiel fiscal 3 taxes reposant sur les taxes ménages est supérieur de 8% à la moyenne des communes de même strate du département (439 €/hab.).

Un point important est néanmoins à préciser concernant la richesse potentielle de la commune en terme de taxe d'habitation.

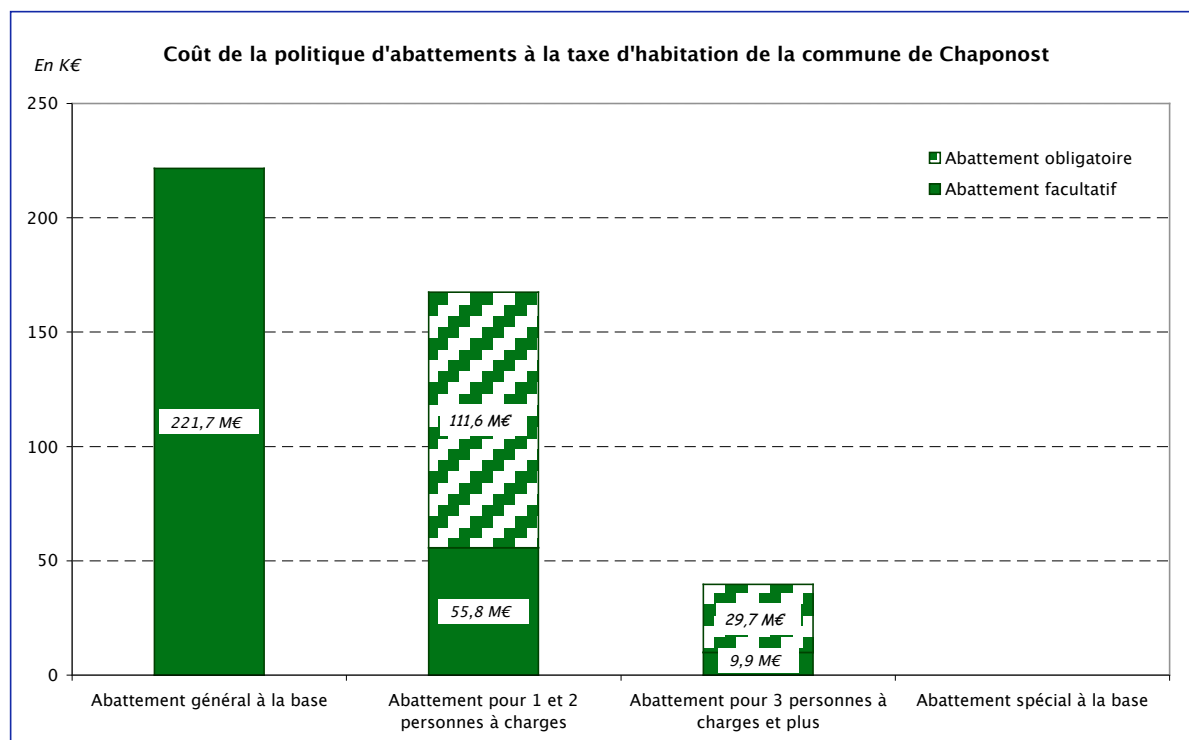
Les bases de TH servant au calcul du potentiel fiscal correspondent à la somme de la valeur locative brute des locaux situés sur le territoire de la commune non diminuée des abattements obligatoires ou facultatifs.

Or, la commune applique une politique d'abattements pour la taxe d'habitation nettement supérieure au minimum légal soit :

- ✓ Un abattement général à la base forfaitaire qui représente 15% soit le maximum autorisé (le minimum étant 0%) : il concerne tous les résidents qui voient ainsi leur assiette diminuée de 15 % de la valeur locative moyenne.
- ✓ Un abattement de 15% de la valeur locative moyenne pour une et deux personnes à charges, soit 5 points au-delà du minimum obligatoire.
- ✓ Un abattement de 20% de la valeur locative moyenne pour la troisième personne à charges et les suivantes, là où le minimum obligatoire s'élève à 15%.

En revanche, la commune n'a pas retenu l'abattement spécial à la base (5%, 10% ou 15% de la valeur locative moyenne) qui ne s'applique qu'aux ménages disposant de faibles ressources.

Remarque : à compter de 2007 (1^{ère} application en 2008), il est créé un nouvel abattement facultatif qui bénéficie aux personnes handicapées ou invalides, qui ne sont pas, par ailleurs, déjà exonérées de la taxe compte tenu de leur revenu. En cas d'instauration, le taux est obligatoirement fixé à 10% de la valeur locative moyenne du territoire.



La commune a donc privilégié l'abattement général à la base qui touche le plus de contribuables à la taxe d'habitation et qui, bien entendu, entraîne la perte de produit la plus forte (les abattements ne faisant l'objet d'aucune compensation).

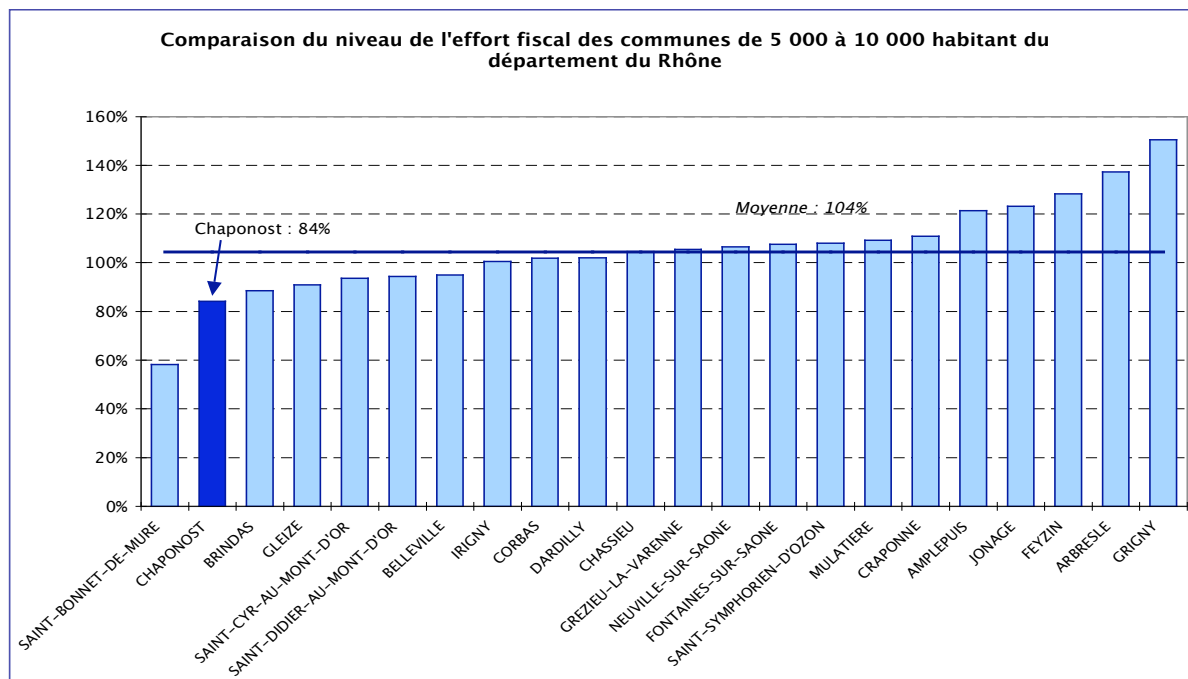
Au total, en 2007, les abattements représentent 3,78 M€ de bases, dont 1,95 M€ au titre du seul abattement général à la base qui est facultatif. Cela représente un coût pour la commune de 428,7 K€ (222 K€ pour le seul abattement général à la base).

b-2) Niveau des taux

L'effort fiscal (mesure de la pression fiscale sur les taxes ménages : produit des trois taxes et de la TEOM rapporté au potentiel fiscal trois taxes) s'élève à 84 % contre une moyenne de strate de 121 % : ceci signifie que globalement, les taux levés sur le territoire de Chaponost au titre des trois taxes et de la TEOM sont inférieurs de 31 % à ceux levés par les communes de même strate.

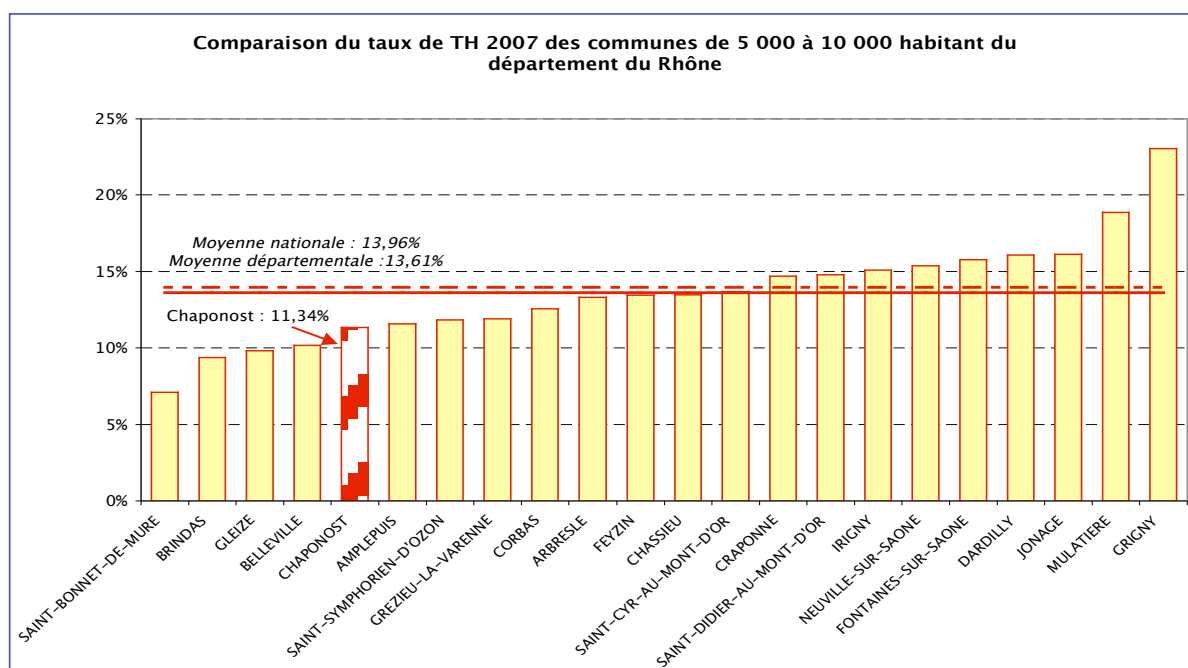
Ce constat est proche lorsque l'on se réfère à l'effort fiscal moyen des communes de la même strate du département : Chaponost se situe là encore en dessous de la

moyenne mais avec un écart moins marqué. Elle est en effet la deuxième commune présentant l'effort fiscal le plus faible au niveau départemental.



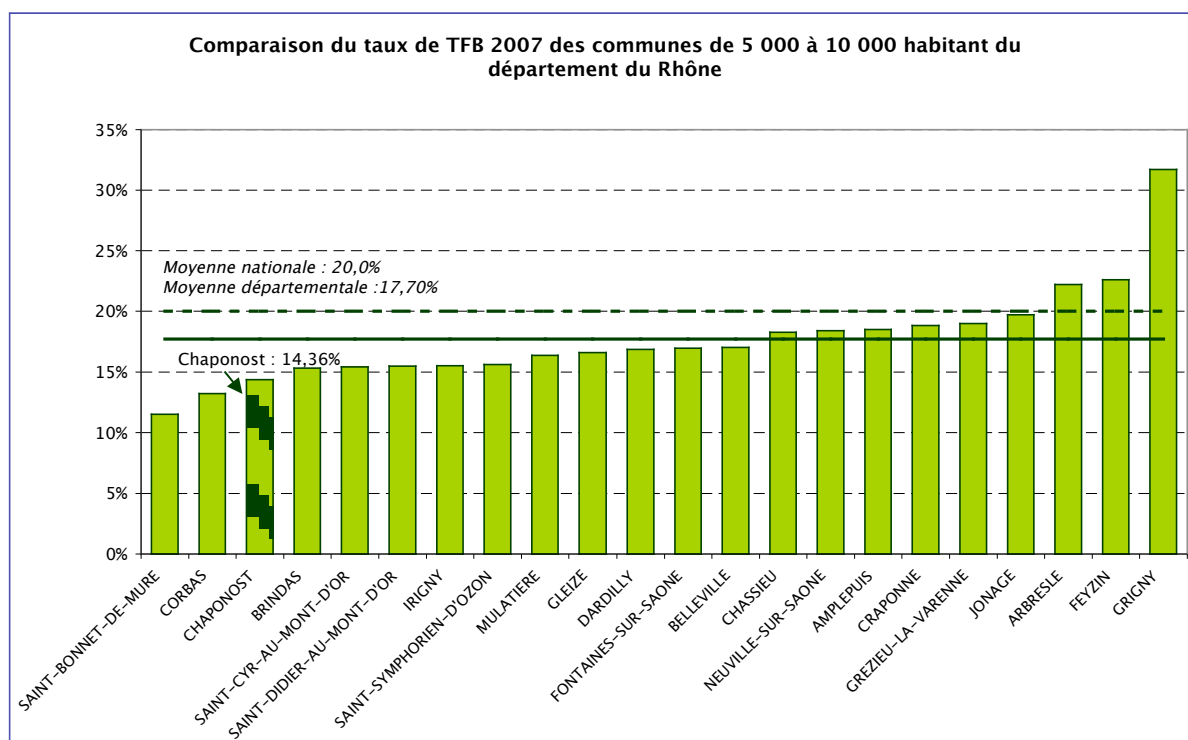
La faiblesse de l'effort fiscal s'explique :

- ✓ non seulement par un taux de TH moins élevé que la moyenne de la strate, avec en 2007 un taux de 11,34% contre 13,96% en moyenne nationale, et 13,61% pour la moyenne départementale de la strate. En comparaison avec les communes de 5 à 10 000 habitants du département, Chaponost a voté ainsi le 5ème taux de TH le moins élevé.



Rappelons, également, que la commune applique une politique d'abattements étendue ce qui revient à diminuer la pression fiscale sur les contribuables en allégeant leurs bases d'imposition.

- ✓ mais aussi, par un taux de foncier bâti qui s'élève à 14,36% en 2007, là où la moyenne nationale de la strate se positionne à 20% et la moyenne départementale à 17,70%. En comparaison avec les communes de 5 à 10 000 habitants du département, Chaponost est la 3ème commune ayant le taux le moins élevé..



La TEOM n'est plus perçue par la commune de Chaponost mais par la CCGV qui a la compétence « collecte et traitement des ordures ménagères ». C'est le cas aujourd'hui de nombreuses communes : en 2006, 70,5% du produit de la TEOM au niveau national était perçu par des structures intercommunales.

Toutefois, la TEOM continue à être intégré dans le calcul de l'effort fiscal. Le taux appliqué sur le territoire de Chaponost s'élève en 2007 à 5,97%. Il est ainsi nettement inférieur à la moyenne nationale de la strate que s'établit à 9,2%

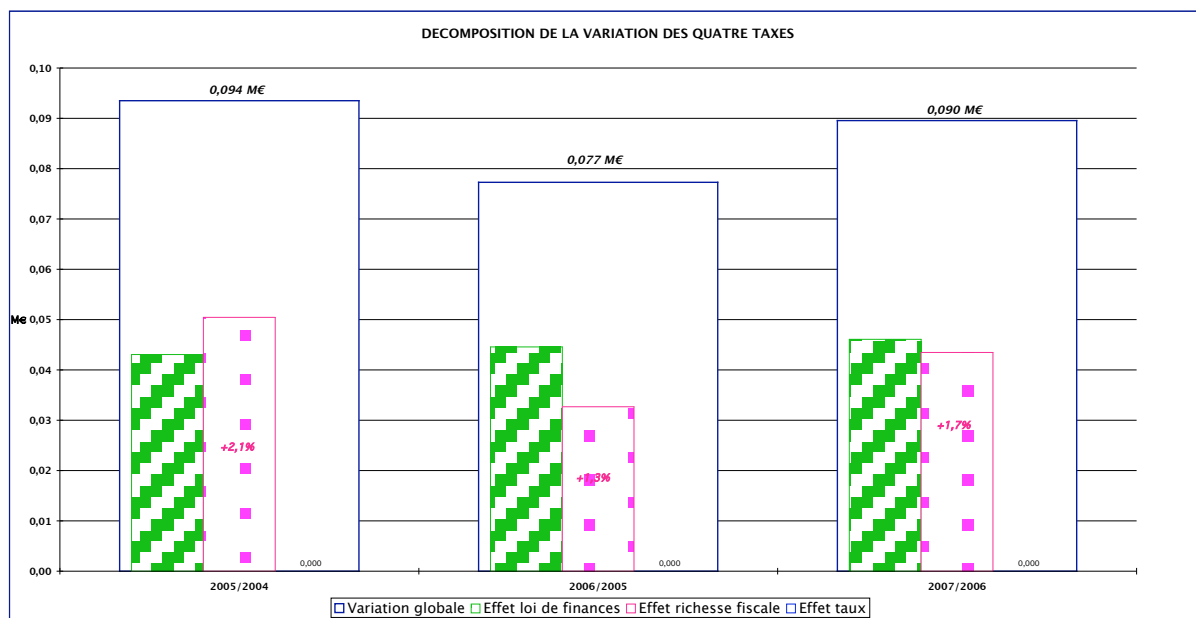
(données 2006). Ce positionnement explique également la faiblesse de l'effort fiscal de la commune au regard de la moyenne.

b-3) Evolution du produit

Entre 2004 et 2007, les produits de la fiscalité directe trois taxes ont connu une croissance de 3,5%/an en moyenne.

L'évolution du produit fiscal sur les trois taxes, qui s'élève en cumulé à 0,26 M€ provient à hauteur de :

- 51 % de l'effet « Loi de Finances », à savoir la revalorisation forfaitaire annuelle des valeurs locatives cadastrales, qui s'élève en moyenne, sur la période étudiée, à 1,8%/an ;
- 49 % de la croissance des bases taxables (effet richesse fiscale), soit une croissance moyenne annuelle, de l'ordre de 1,7% sur la période.



Il convient de noter que la commune de Chaponost n'a donc pas utilisé d'augmentation de taux pour faire progresser son produit fiscal.

b-4) Les compensations fiscales

Elles représentent, en 2007, une part marginale des recettes de fonctionnement (1%, soit 73 K€).

Leur évolution appelle peu de commentaires : les compensations incluses dans la DCTP (fraction imposable des salaires et abattement 16 %, soit 16,2 K€ en 2007) connaissent, à l'instar de la majorité des communes françaises, une forte diminution de l'ordre de 10% en moyenne annuelle pour la première et de 15% pour la seconde (ces dotations étant utilisées comme variables d'ajustement des concours normés de l'État).

Les compensations perçues au titre de la TH et du foncier bâti (48 K€) progressent de 2,9%/an en moyenne sur la période.

c) Les reversements de la CCGV

Depuis le 1er janvier 2000, Chaponost est passée sous le régime de la taxe professionnelle unique suite à l'option de la Communauté de Communes de la Vallée du Garon pour ce régime fiscal.

Pour la commune, cette opération se matérialise par :

- ✓ Le transfert à la communauté des produits de TP, compensation part salaires et rôles supplémentaires inclus, y compris le produit de TP issus des contributions fiscalisées ;
- ✓ La perception d'une attribution de compensation qui intègre, en déduction du produit global de la TP de 1999 (année précédant le passage en TPU de la CCGV), le montant de la fiscalité additionnelle perçue cette même année par la communauté sur le territoire de Chaponost (représentant les charges antérieurement transférées) ainsi que l'évaluation du coût net des nouvelles charges transférées à l'EPCI.

Le calcul de l'attribution de compensation perçue par Chaponost sur la période étudiée est le suivant :

	2004	2005	2006	2007
(+) Produit global de TP de 1999	2 122 432	2 122 432	2 122 432	2 122 432
(-) Produit de la fiscalité ménages de la CCVG en 19	28 714	28 714	28 714	28 714
(-) autres transferts de charges	214 066	280 000	280 000	780 000
<i>dont voirie investissement</i>	191 199	250 000	250 000	550 000
<i>dont voirie fonctionnement</i>	22 867	30 000	30 000	230 000
<i>dont autres</i>	0	0	0	0
Attribution de compensation	1 879 652	1 813 718	1 813 718	1 313 718

Ainsi, les seules charges apparemment transférées à la CCVG après le passage en TPU correspondent pour Chaponost à des charges de voirie. L'évaluation du transfert de ces charges appelle deux remarques importantes :

- ✓ Le chiffrage du transfert s'est fait apparemment au regard du montant que la commune souhaitait voir réaliser sur son territoire, montant pouvant varier « à sa demande ». Ce principe peut se justifier sur la base d'une logique qui serait de facturer au sein de l'attribution de compensation le coût du « renouvellement de la voirie ». Toutefois, on s'éloigne ainsi de la logique de l'intercommunalité qui est de facturer le coût passé dans l'attribution de compensation et de mettre en commun le coût futur.
- ✓ La charge d'investissement liée à la voirie est déduite de l'attribution de compensation sans reprise d'emprunt ce qui revient à faire autofinancer intégralement les dépenses de voirie par les communes. Ce point est essentiel car il peut entraîner des difficultés financières importantes pour les communes qui transfèrent beaucoup de voirie. En effet, le coût de la voirie est ainsi intégralement supporté par la section de fonctionnement de la commune et donc pèse sur l'épargne brute. **Ainsi, en 2007, la baisse de l'épargne brute de Chaponost résulte essentiellement de la diminution de l'attribution de compensation de 500 K€, sans contrepartie réellement identifiable en terme de charges au cours de l'exercice notamment de fonctionnement. Cet élément devra être abordé avec la CCVG.**
- ✓ L'évaluation de la charge de voirie ne semble pas tenir compte des éventuelles subventions perçues à ce titre par les communes (ou la communauté selon le mode d'évaluation appliqué).

La commune a également perçu une dotation de solidarité communautaire sur toute la période étudiée. Le montant de cette dotation varie chaque année de la manière suivante :

	2004	2005	2006	2007
Enveloppe globale de la DSC	2 712 101	2 766 344	2 999 999	3 000 000
<i>Progression en volume</i>		54 243	233 655	1
<i>Progression en %age</i>		2,0%	8,4%	0,0%
Montant perçu par Chaponost	706 094	742 556	814 662	870 776
<i>Variation</i>		5,2%	9,7%	6,9%
A titre indicatif				
Produit global de la TP *				
(y compris dotation de compensation)	11 873 581	12 099 370	12 493 702	12 609 914
<i>Progression en volume</i>		225 789	394 332	116 212
<i>Progression en %age</i>		1,9%	3,3%	0,9%

* compensations fiscales non identifiables

Le montant de l'enveloppe globale de la DSC a progressé sur la période de 288 K€ ce qui représente près de 40% de la croissance du produit global de la TP perçu par la CCVG (y compris la dotation de compensation correspondant à l'ancienne compensation pour la suppression progressive de la part salaires). Précisions toutefois qu'il semble que l'enveloppe ne soit pas déterminée en fonction de la croissance de la TP mais par arbitrage au sein du budget.

Sur la période 2004 à 2007, la commune de Chaponost a vu sa DSC progresser de 165 K€ ce qui représente 22% de la croissance de la TP du territoire intercommunal. Chaponost se voit redistribuer 26% de l'enveloppe en 2004, 27% en 2005 et 2006 et 29% en 2007, grâce à l'application des critères de répartition entre les communes qui sont, pour 25% chacun :

- ✓ La population
- ✓ La progression des bases de TP par habitant
- ✓ Le potentiel fiscal par habitant jouant en sens inverse : plus on est jugé « pauvre », plus on est susceptible de percevoir de la DSC
- ✓ Les charges directes des communes

Cette répartition des critères répond à l'obligation légale de prépondérance des critères de population et de potentiel fiscal.

La DSC perçue par Chaponost ayant progressé plus rapidement que l'enveloppe globale, son positionnement au regard des différents critères a dû s'améliorer.

d) La fiscalité indirecte

Avec un produit de 0,52 M€ en 2007, la fiscalité indirecte représente 7% des recettes de fonctionnement. Elle a progressé en moyenne sur la période de 3,3%/an.

	2004	2005	2006	2007	Moyenne
Taxe sur l'électricité	140 686 €	144 835 €	145 185 €	139 295 €	
<i>Variation</i>		2,9%	0,2%	-4,1%	-0,3%
Droit de mutation	293 645 €	355 501 €	299 717 €	347 525 €	
<i>Variation</i>		21%	-16%	16%	5,8%
Autres	38 842 €	37 585 €	37 105 €	35 099 €	
TOTAL	473 174	537 921	482 007	521 919	
<i>Variation</i>		13,7%	-10,4%	8,3%	3,3%

Les droits de mutation enregistrent une **progression plus dynamique que celle des recettes de fonctionnement dans leur ensemble (+5,8%/an en moyenne)**. Toutefois, leur variation est erratique : les années 2005 et 2007 ont révélée une forte hausse de ces droits alors que l'année 2006 a connu une forte baisse. Rappelons, en effet, que les droits de mutation constituent un des rares impôts communaux **assis sur des flux (montant et nombre des transactions immobilières) et non sur des stocks (bases taxables) et sont donc caractérisés par une forte volatilité**.

La taxe sur l'électricité assise sur la consommation des usagers (montant de la facture d'électricité) est globalement stable sur la période. En effet, la légère progression de cette taxe entre 2004 et 2006 est contrebalancée par une baisse du montant perçu en 2007 .

e) Les dotations d'Etat

Les dotations versées par l'Etat représentent 11 % des recettes réelles de fonctionnement en 2007. Cette part est plus faible que dans l'ensemble des autres communes comparables, notamment du fait de la non-éligibilité de Chaponost à la fraction « bourg-centre » de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR).

Les principales dotations d'Etat sont les suivantes :

► La dotation forfaitaire

La dotation forfaitaire perçue par la commune (0,74 M€ en 2007) alimente à elle seule 10% des recettes de fonctionnement.

En 2005, la structure de la DGF forfaitaire a été modifiée. Elle est désormais constituée de quatre parts dont seulement trois parts sont réellement importantes pour la commune de Chaponost, la quatrième représentant pour l'essentiel par l'ancienne « compensation SPPS » qui n'est plus perçue par la commune mais la CCVG depuis son passage en TPU (elle est compensée à la commune à travers son attribution de compensation).

Les quatre parts sont les suivantes :

- ✓ la dotation de base « population » : comme son nom l'indique, elle est fonction de la population de la commune avec un minimum de 60 €/habitant et un maximum de 120 €/habitant. Le montant attribué pour chaque commune dépend d'un coefficient multiplicateur résultant d'une formule complexe. Pour Chaponost, le coefficient multiplicateur est égal à 1,46 : en 2005, la dotation de base s'élève ainsi à 703,6 K€ soit 87,8€/habitant.
- ✓ la dotation de base « superficie » : elle correspond à 3 € / hectare ce qui représente pour la commune de Chaponost 4,9 K€ en 2005.
- ✓ la part garantie : elle est calculée une fois pour toutes, en 2005, et correspond à la différence entre la dotation forfaitaire 2004 majorée de 1% (hors compensation salaires) et les dotations « population » et « superficie ». Chaponost ne perçoit pas de part garantie car ce nouveau mode de calcul lui a permis de faire progresser sa dotation de 5,25% par rapport à 2004 soit un pourcentage bien plus élevé que celui de la garantie de progression qui est de 1%.

L'évolution de la dotation forfaitaire est la suivante :

	2004	2005	2006	2007
Population	7 995	8 015	8 015	8 015
Dotation de base		703 590 €	717 983 € 2,05%	731 455 € 1,88%
Dotation de superficie		4 896 €	4 996 € 2,05%	5 090 € 1,88%
Dotation de garantie		- €	- € 0,68%	- € 0,63%
Compensation SPPS et baisse DCTP		- €	- € 1,36%	- € 0,88%
DGF globale	673 162 €	708 486 €	722 979 €	736 545 €
<i>Variation</i>		5,25%	2,05%	1,88%

À compter de 2006, les conditions d'évolution des différentes parts sont les suivantes :

- ✓ les dotations de base (population et superficie) : au choix du comité des finances locales, le taux de progression est fixé au maximum à 75% du taux de progression de la DGF mise en répartition. Ce taux maximum de 75% a été retenu pour 2006 et 2007 et appliqué respectivement à une progression de la DGF de 2,73% et 2,50%.
- ✓ La part compensation : au choix du comité des finances locales, le taux de progression est fixé au maximum à 50% du taux de progression de la DGF mise en répartition.
- ✓ La part garantie : au choix du comité des finances locales, le taux de progression est fixé au maximum à 25% du taux de progression de la DGF mise en répartition.

Ainsi, sur la période de 2004 à 2007, la commune de Chaponost a vu sa dotation forfaitaire être de moins en moins dynamique, ce qui n'est pas surprenant dans le cadre du contexte de ces dernières années (croissance et inflation peu élevées, déterminant la progression de la DGF mise en répartition). Toutefois, Chaponost a été bénéficiaire de la réforme de la DGF (+5,25%) ce qui n'a pas été le cas de toutes les communes. [En moyenne annuelle, l'évolution de la dotation forfaitaire s'établit quand même à 3%.](#)

➤ La dotation de solidarité rurale

La commune perçoit également la dotation de solidarité rurale (DSR). Elle s'élève, en 2007, à 69,2 K€.

La fraction « bourg-centre » de la DSR est destinée aux communes de moins de 10 000 habitants chefs-lieux de canton ou regroupant au moins 15% de la population du canton ainsi qu'à certains chefs-lieux d'arrondissement de 10 000 à 20 000 habitants. La commune de Chaponost n'est pas éligible à cette fraction.

La fraction « péréquation » est destinée aux communes de moins de 10 000 habitants disposant d'un potentiel financier par habitant inférieur au double du potentiel financier par habitant moyen de leur strate démographique. Le positionnement de la commune de Chaponost en terme potentiel financier (ou fiscal en 2004) au regard de la moyenne de la strate et le suivant :

En €/hab.	2004	2005	2006	2007
Potentiel financier (ou fiscal en 2004) de la commune	784	891	928	964
Potentiel financier (ou fiscal en 2004) de la strate	649	827	855	874
Ecart	21%	8%	9%	10%

Ce positionnement appelle deux remarques :

- ✓ La commune est éligible à la fraction « péréquation » de la DSR sur l'ensemble de la période, son potentiel financier (ou fiscal) étant chaque année inférieur au double du potentiel moyen de la strate ;
- ✓ Le passage du potentiel fiscal au potentiel financier (incluant la dotation forfaitaire perçue par la commune l'année précédente) a joué favorablement pour Chaponost qui se rapproche ainsi de la moyenne.

Le détail du calcul de la DSR fraction « péréquation » est le suivant :

	2004	2005	2006	2007
Dotation Potentiel financier (30%)	11 750 €	15 968 €	17 444 €	18 453 €
Population DGF	7 995	8 015	8 015	8 015
Potentiel financier de la commune	784,26	890,69	928,25	963,99
Potentiel financier de la strate	648,52	827,45	854,63	874,06
Effort fiscal	0,83	0,83	0,84	0,84
Valeur de point	2,25	2,60	2,83	3,05
Dotation longueur de voirie (30%)	10 423 €	11 515 €	12 575 €	13 705 €
Longueur de voirie	76 230	76 230	76 230	76 230
Valeur de point	0,14	0,15	0,16	0,18
Dotation population 3 à 16 ans (30%)	26 811 €	30 429 €	33 601 €	37 072 €
Population 3 à 16 ans	1 629	1 698	1 698	1 698
Valeur de point	16,46	17,92	19,79	21,83
Dotation Potentiel financier par hectare (10%)	- €	- €	- €	- €
Population DGF	7 995	8 015	8 015	8 015
Potentiel financier par hectare de la commune	3 842,00	4 374,31	4 558,78	4 734,31
Potentiel financier par hectare de la strate	304,09	399,35	415,15	428,40
Valeur de point	1,25	1,47	1,62	
TOTAL fraction péréquation	48 984 €	57 912 €	63 620 €	69 230 €
Variation		18,2%	9,9%	8,8%

Le montant perçu par Chaponost a connu une progression moyenne de l'ordre de 12%/an sur la période, avec un « pic » en 2005 s'expliquant principalement par le fait qu'elle est jugée plus « pauvre » en terme de potentiel financier qu'en terme de potentiel fiscal, ce critère jouant en sens inverse. Par la suite, la croissance de la dotation reste dynamique mais légèrement moins chaque année alors même que l'enveloppe globale mise en répartition progresse de 10%/an (sauf en 2005, 12,9%).

f) Autres recettes de fonctionnement

➤ Les autres dotations et participations

Ce poste représente 7% des recettes de fonctionnement (0,525 M€) et se caractérise par une augmentation de 6%/an en moyenne sur la période, avec de fortes disparités entre les exercices.

	2004	2005	2006	2007	Moyenne
Versement de la CAF	344 498 €	478 448 € 38,9%	419 316 € -12,4%	479 539 € 14,4%	11,7%
Fonds départementale de péréquation de la TP	71 236 €	39 587 € -44,4%	39 287 € -0,8%	24 563 € -37,5%	-29,9%
Autres	25 091 €	11 709 € -53%	26 032 € 122%	20 673 € -21%	-6,3%
TOTAL	440 825 €	529 744 €	484 635 €	524 775 €	
	<i>Variation</i>	20,2%	-8,5%	8,3%	6,0%

Cette évolution s'explique par la progression importante des versements de la CAF réalisés au titre des crèches et des aires d'accueil des gens du voyage (hausse de près de 12%/an en moyenne ce qui représente 135 K€ entre 2004 et 2007). Toutefois, cette ressource est une contrepartie de dépenses engagées par la commune dans les secteurs indiqués. Cette progression est donc à fortement relativiser.

Les participations reçues des autres organismes (Etat, Département, Communes ...) connaissent une forte tendance à la baisse, au titre desquelles on retrouve le versement du Fonds de péréquation de la TP (reversement au titre d'établissements exceptionnels présents au alentour de la commune).

► Les produits des services et du domaine

Ce poste alimente 3% des recettes de fonctionnement et représente 183 K€ en 2007. Il est en régression sur la période malgré sa forte progression de 2007 (+11%) faisant suite à deux années de baisse non négligeable.

	2004	2005	2006	2007	Moyenne
Redevances services sociaux	140 936 €	127 096 € -9,8%	121 240 € -4,6%	139 479 € 15,0%	-0,3%
Remboursement pers. par CCVG	- €	- €	- €	76 824 €	
Autres	46 328 €	42 155 € -9%	43 276 € 3%	43 490 € 0%	-2,1%
TOTAL	187 265 €	169 251 €	164 516 €	182 969 €	
<i>Variation</i>		-9,6%	-2,8%	11,2%	-0,8%

L'analyse de ce poste appelle quelques commentaires :

- ✓ Les redevances pour services sociaux correspondant principalement aux « droits » des crèches représentent les trois quarts de ce poste. La forte diminution connue entre 2004 et 2006 semble être concordante avec une baisse des naissances sur le territoire. En 2007, la progression de 15% de ces redevances est à mettre en relation avec la mise en place d'un accueil occasionnel dans les crèches ;
- ✓ En 2007, la commune a reçu un remboursement de la part de la CCVG au titre d'une mise à disposition partielle de personnel dans le cadre d'une convention ;

► Les produits de gestion courante

Ce poste alimente 2% des recettes de fonctionnement et représente 121 K€ en 2007. Il est globalement stable sur la période mais avec de fortes disparités entre les exercices.

	2004	2005	2006	2007	Moyenne
Revenus des immeubles	68 922 €	62 210 € -9,7%	64 316 € 3,4%	66 053 € 2,7%	-1,4%
Redevances versées par délégataire	51 369 €	65 904 € 28%	52 329 € -21%	55 075 € 5%	2,3%
TOTAL	120 291 €	128 114 €	116 645 €	121 128 €	
<i>Variation</i>		6,5%	-9,0%	3,8%	0,2%

Précisons que la commune a mis en affermage la restauration scolaire. Elle perçoit une redevance de la part du fermier au titre des repas « excédentaires » que celui-ci revend à d'autres organismes.

► Autres recettes

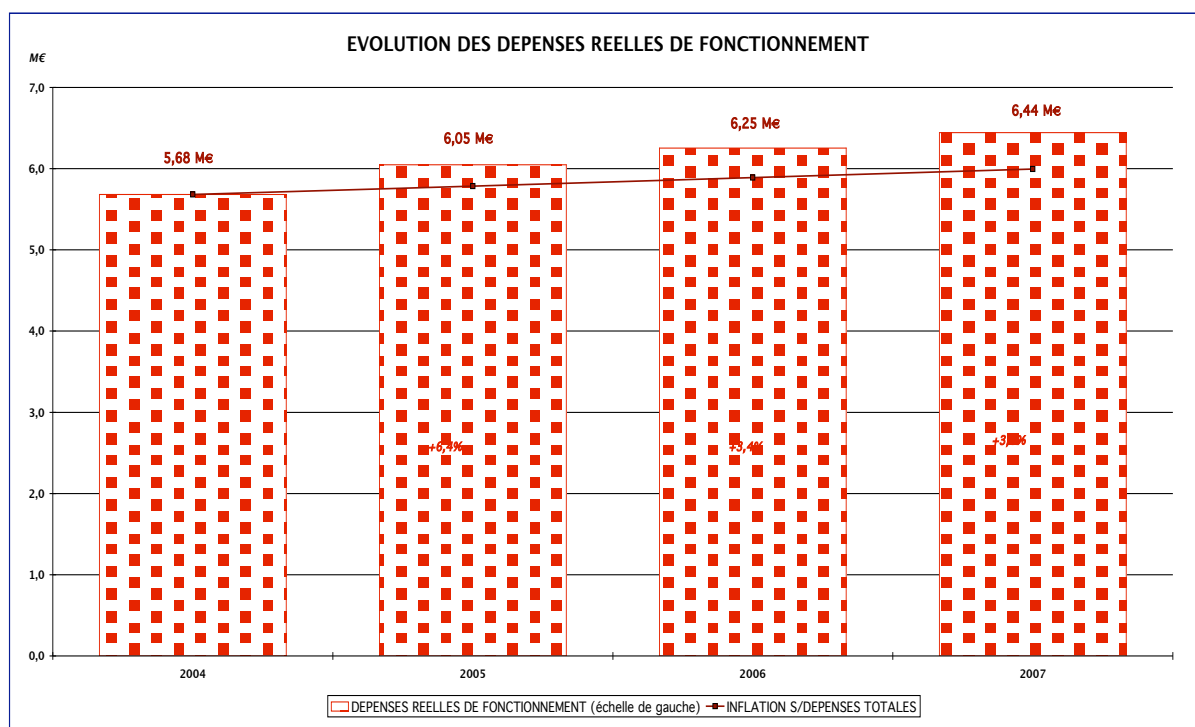
L'ensemble de ses recettes alimente 2% des recettes de fonctionnement et représente 129 K€ en 2007.

	2004	2005	2006	2007	Moyenne
Remboursement sur rémunération pers	66 915 €	123 006 €	97 664 €	115 362 €	19,9%
		83,8%	-20,6%	18,1%	
Produits except autres que cessions	57 884 €	3 601 €	29 544 €	13 640 €	-38,2%
		-94%	720%	-54%	
TOTAL	124 799 €	126 607 €	127 208 €	129 002 €	
<i>Variation</i>		1,4%	0,5%	1,4%	1,1%

3. Les dépenses de fonctionnement

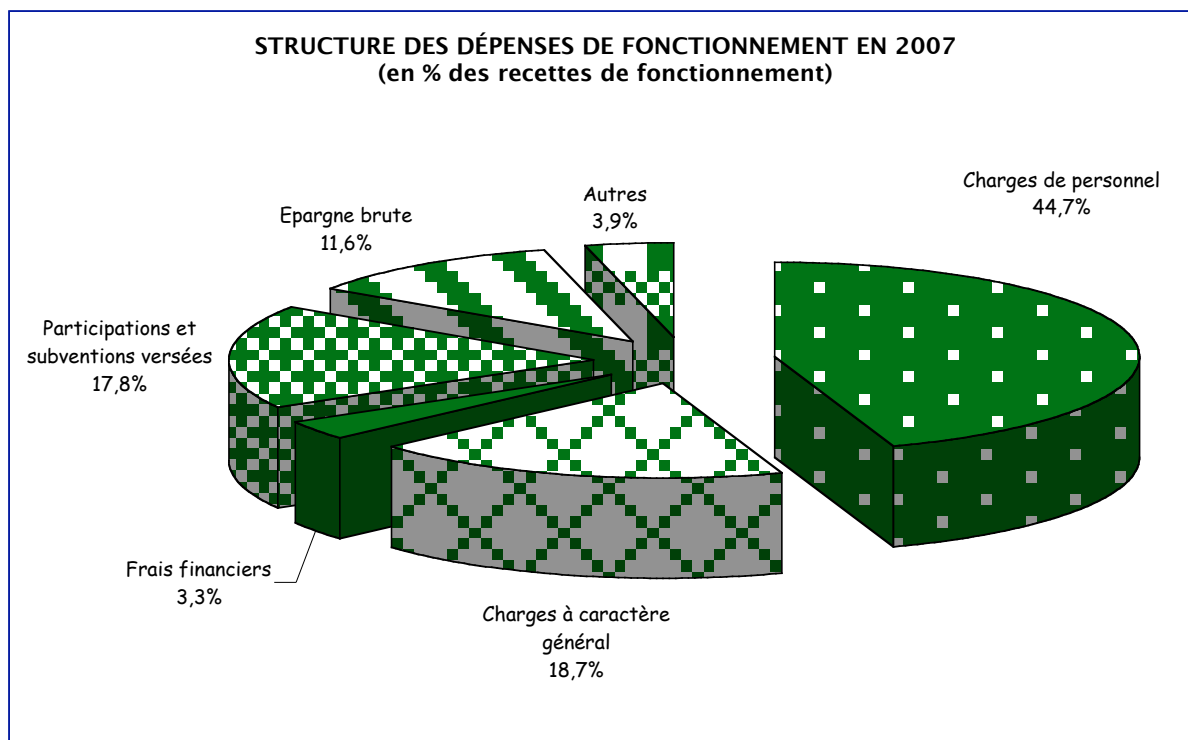
a) Niveau, structure et dynamique des dépenses de fonctionnement

Avec des dépenses réelles de fonctionnement s'élevant, en 2007, à 6,44 M€ soit 804 €/hab., la commune de Chaponost présente un niveau de dépenses par habitant inférieur de 10% à la moyenne de la strate qui s'élève à 896 € par habitant (données 2006).



En moyenne, sur la période étudiée, la croissance des dépenses de fonctionnement a été relativement forte : elles ont, en effet, progressé de 4,3%/an. Toutefois, l'accroissement des dépenses a été plus soutenu en début de période (+6,4% en 2005) qu'en fin de période (+3,1% en 2007).

En 2007, la structure des dépenses de fonctionnement s'établit comme suit :



En comparaison avec les communes de même strate appartenant à un groupement à TPU, Chaponost se distingue par les éléments suivants (données 2006) :

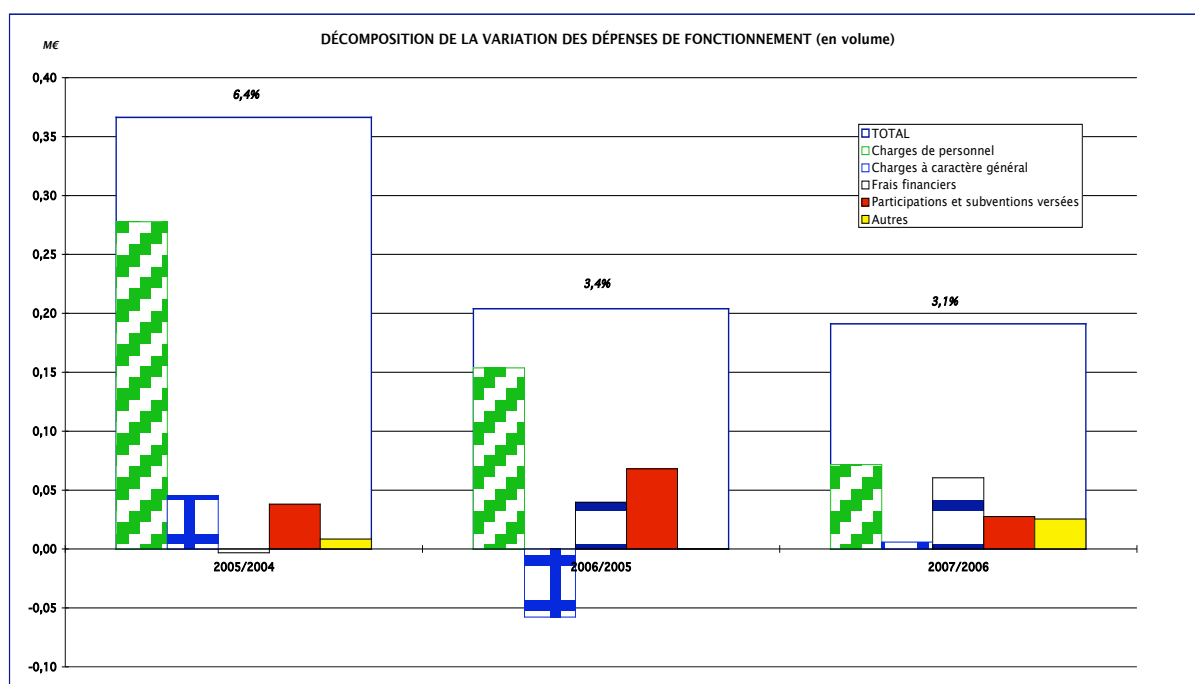
- ✓ Des charges de personnel absorbant 45% des recettes de fonctionnement, contre 42% en moyenne. Retraitées des remboursements de rémunérations (de la CCVG et des organismes sociaux), le poids des frais de personnel est ramené à 43%. L'analyse du pourcentage représenté par les frais de personnel doit tenir compte des deux remarques suivantes :
 - ✓ *D'une part, ce taux doit être rapproché des modes de gestion retenus.*
 - ✓ *D'autre part, s'il est vrai que les frais de personnel induisent une certaine rigidité, les participations versées à des structures intercommunales ou à des prestataires extérieurs incorporent traditionnellement une forte composante salaires. La marge de manœuvre relative à ces transferts est généralement tout aussi faible, voire plus faible, que celle dont la Commune dispose sur son propre personnel. Juger de la rigidité d'une section de fonctionnement au*

regard du poids des seuls frais de personnel est donc, bien que répandu, pour le moins hâtif.

- ✓ Des contributions et subventions versées représentant 18% des recettes de fonctionnement de la commune, là où la moyenne de la strate s'établit à seulement 9,5%. En intégrant la subvention versée au délégataire comptabilisée à part, le pourcentage passe à 21%. *Nous pourrions en déduire que la commune a choisi de recourir à des syndicats, des associations ou autres organismes subventionnés pour exercer un certain nombre de ses missions.*
- ✓ Des charges à caractère général représentant 19 % des ressources de fonctionnement contre 22 % en moyenne.
- ✓ Parallèlement, le poids des frais financiers est proche de celui observé dans l'ensemble des communes de la strate (3,3% contre 3,7%).

Au global, la hausse des dépenses de gestion courante s'élève à 0,76 M€ en cumulé entre 2004 et 2007 soit : 0,37 M€ en 2005, 0,20 M€ en 2006 et 0,19M€ en 2007.

L'évolution des dépenses de fonctionnement se décompose comme suit ;



Au cours de chaque exercice, les frais de personnel ont été le premier facteur de hausse des charges de fonctionnement.

b) Les charges de personnel (compte 012)

L'accroissement des charges de personnel sur la période représente en volume 503 K€ et explique 66 % de la hausse globale des dépenses réelles de fonctionnement.

	2004	2005	2006	2007	Moyenne
Charges de personnel (brutes)	2 753 695	3 031 405	3 185 064	3 256 652	
<i>Variation</i>		10,1%	5,1%	2,2%	5,8%
Remboursement de rémunération (dont CCVG)	66 915	123 006	97 664	192 186	
Charges de personnel (nettes)	2 686 780	2 908 400	3 087 399	3 064 466	
<i>Variation</i>		8,2%	6,2%	-0,7%	4,5%

Elles ont connu une forte croissance en moyenne sur la période 2004 à 2007, de l'ordre de 6%/an. Après retraitement des remboursements de rémunérations perçus par la commune de la part des organismes sociaux et, en 2007, de la part de la CCVG, la progression moyenne est ramenée à 4,5%/an ce qui reste dynamique.

Toutefois, il est important de noter que la croissance des charges de personnel est de moins en moins forte au cours de la période. Ainsi, si l'année 2005 a été marquée par une augmentation de ce poste de 10%, l'année 2007 ne voit les frais de personnel progresser plus que de 2,2% ce qui est relativement modéré au regard des contraintes qui s'imposent à la commune en la matière (Glissement - Vieillesse - Technicité et revalorisation du point de l'indice).

L'évolution des frais de personnel est à rapprocher de l'effectif global de la commune qui a évolué de la manière suivante :

	31/12/04	31/12/05	31/12/06	31/12/07
Effectif global de la commune de Chaponost	114	121	124	126
<i>Variation en nombre d'agents</i>		7	3	2
<i>Variation en %age</i>		6,1%	2,5%	1,6%

c) Les charges à caractère général (compte 011)

Au global, les charges à caractère général, ne sont aucunement responsables de la progression des dépenses de fonctionnement : en effet, elles sont en légère régression sur la période. Toutefois, leur évolution est très erratique : hausse de 3% en 2005 suivie d'une baisse de 4% en 2006 puis d'une quasi stabilité en 2007.

	2004	2005	2006	2007	Moyenne
Dépenses énergie et eau	247 958 €	272 042 €	284 974 €	299 086 €	
<i>Variation</i>		9,7%	4,8%	5,0%	6,4%
Locations mobilières et immobilières	116 770 €	107 430 €	128 459 €	100 374 €	
<i>Variation</i>		-8,0%	19,6%	-21,9%	-4,9%
Prestations de services d'entreprises	120 535 €	87 405 €	93 847 €	99 466 €	
		-27,5%	7,4%	6,0%	-6,2%
Entretien et réparations	315 693 €	362 693 €	287 251 €	330 801 €	
		14,9%	-20,8%	15,2%	1,6%
Autres	567 518 €	583 418 €	559 755 €	530 519 €	
		2,8%	-4,1%	-5,2%	-2,2%
TOTAL	1 368 473	1 412 987	1 354 286	1 360 246	
<i>Variation</i>		3,3%	-4,2%	0,4%	-0,2%

Précisions que la baisse de 27,5% des prestations de services en 2005 correspond au transfert de la collecte des encombrants à la CCVG. Ce transfert n'a pas donné lieu à réduction de l'attribution de compensation. *En tout état de cause, le transfert de la compétence « collecte et traitement des ordures ménagères » à la CCVG aurait dû se faire en intégralité dès l'origine.*

d) Les dépenses de gestion courante

Les dépenses de gestion courante sont essentiellement constituées des contributions et subventions versées à différents organismes de manière légale (contingent incendie) ou volontaire (syndicats, associations ...).

	2004	2005	2006	2007	Moyenne
Contingent incendie	109 801 €	115 291 €	121 056 €	127 109 €	
<i>Variation</i>		5,0%	5,0%	5,0%	5,0%
Contributions aux syndicats	118 716 €	126 096 €	112 179 €	108 666 €	
<i>Variation</i>		6,2%	-11,0%	-3,1%	-2,9%
Subventions de fonctionnement versée au CC/	210 000 €	235 000 €	248 820 €	237 000 €	
		11,9%	5,9%	-4,8%	4,1%
Autres subventions de fonctionnement versée	612 086 €	611 977 €	672 980 €	707 032 €	
		0,0%	10,0%	5,1%	4,9%
Autres dépenses de gestion courante	110 642 €	111 021 €	112 366 €	115 106 €	
		0,3%	1,2%	2,4%	1,3%
TOTAL	1 161 246	1 199 385	1 267 401	1 294 913	
<i>Variation</i>		3,3%	5,7%	2,2%	3,7%

Excepté les contributions aux syndicats, les autres dépenses connaissent une progression relativement dynamique (autour de 5%/an en moyenne). Ce poste explique ainsi 18% de la croissance cumulée des dépenses de fonctionnement sur la période (+134 K€).

e) Les frais financiers

La hausse des charges d'intérêts est progressive et soutenue sur la période 2005 à 2007 (+30%/an en moyenne), après une année de léger infléchissement (-2,1%

entre 2004 et 2005). Elles sont ainsi responsables de 13% de l'augmentation cumulée des dépenses de fonctionnement sur toute la période.

Cette progression résulte dans la conjugaison de deux facteurs :

- ✓ Un facteur externe qui est la hausse d'ensemble des taux d'intérêts sur la période ;
- ✓ Un facteur interne qui est la progression de l'encours de dette de la collectivité.

f) Les autres dépenses

Ces dépenses expliquent 5% de la croissance cumulée des dépenses de fonctionnement sur la période (+34 K€). Elles ont progressé en moyenne de 4,3%/an avec des évolutions très variées d'un exercice à l'autre (liées à la nature de ces charges).

	2004	2005	2006	2007	Moyenne
Prélèvement SRU	50 004 €	50 461 €	53 205 €	37 863 €	
<i>Variation</i>		0,9%	5,4%	-28,8%	-8,9%
Subvention d'équipement versée au fermier	182 581 €	178 511 €	204 235 €	249 980 €	
<i>Variation</i>		-2,2%	14,4%	22,4%	11,0%
Autres dépenses exceptionnelles	21 016 €	33 156 €	4 962 €	26 €	
<i>Variation</i>		57,8%	-85,0%	-99,5%	-89,3%
TOTAL	253 602	262 127	262 402	287 869	
<i>Variation</i>		3,4%	0,1%	9,7%	4,3%

La commune de Chaponost se voit imposée un prélèvement au titre de la loi SRU car elle n'a pas le quota de logements sociaux exigé par le législateur. En outre, ces années-là, aucune dépense déductible ne permettait de la ramener à zéro.

Enfin, la commune verse une subvention à son fermier auquel a été déléguée la restauration scolaire. Cette subvention a connu une forte croissance sur la période soit +11%/an en moyenne, trouvant une explication dans la hausse du nombre de repas servis par le délégataire conjuguée à la progression du coût du repas.

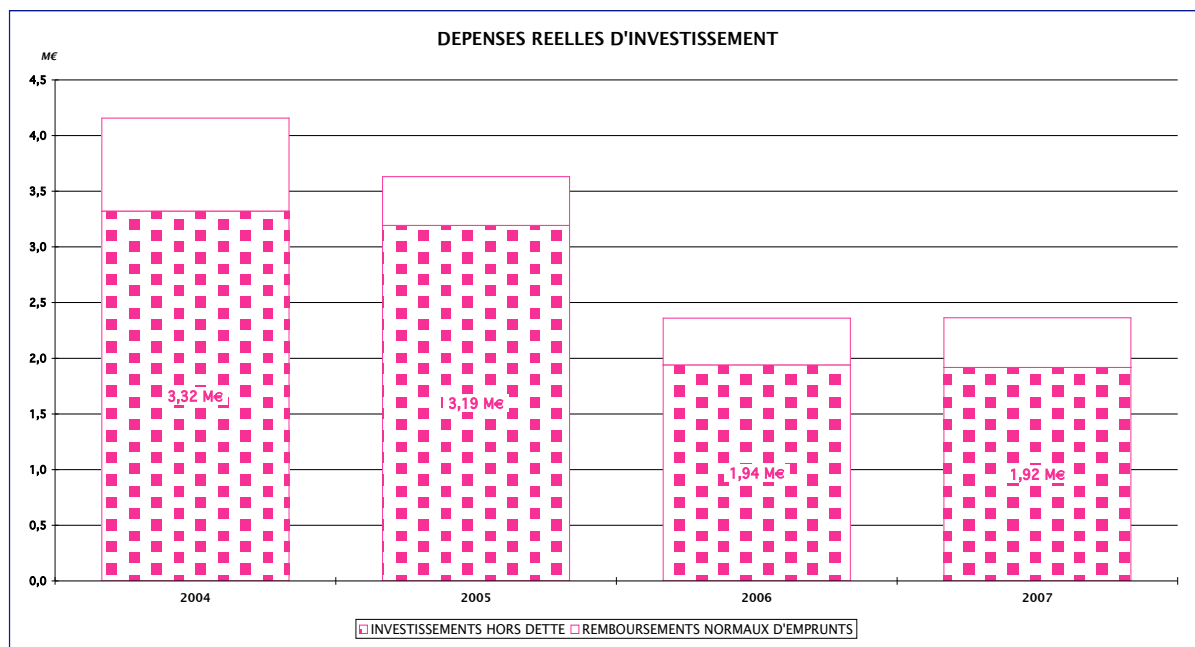
C. L'investissement et la dette

1. Les investissements

Une commune de la taille de Chaponost, appartenant à une structure intercommunale à TPU, investit en moyenne (hors remboursements d'emprunts) de l'ordre de 324 €/habitant.

Il est important ici de se référer à la moyenne des communes appartenant à un EPCI à TPU car l'appartenance à une structure intercommunale peut influencer le niveau des dépenses d'investissement des communes membres, l'EPCI effectuant des investissements au lieu et place des communes. À titre d'illustration, les dépenses d'équipement des communes de la même strate n'appartenant à aucun groupement s'élèvent à 409 €/habitant.

En 2007, la commune de Chaponost a nettement moins investi que la moyenne des communes de sa strate avec un volume d'investissement représentant 240 €/hab. Toutefois, ses dépenses d'équipement s'élevaient à 415 €/hab en 2004.



Le volume des dépenses d'équipement réalisées par la commune de Chaponost est en diminution entre 2004 et 2006, passant de 3,9 M€ à 1,9 M€, puis se stabilise à ce niveau en 2007.

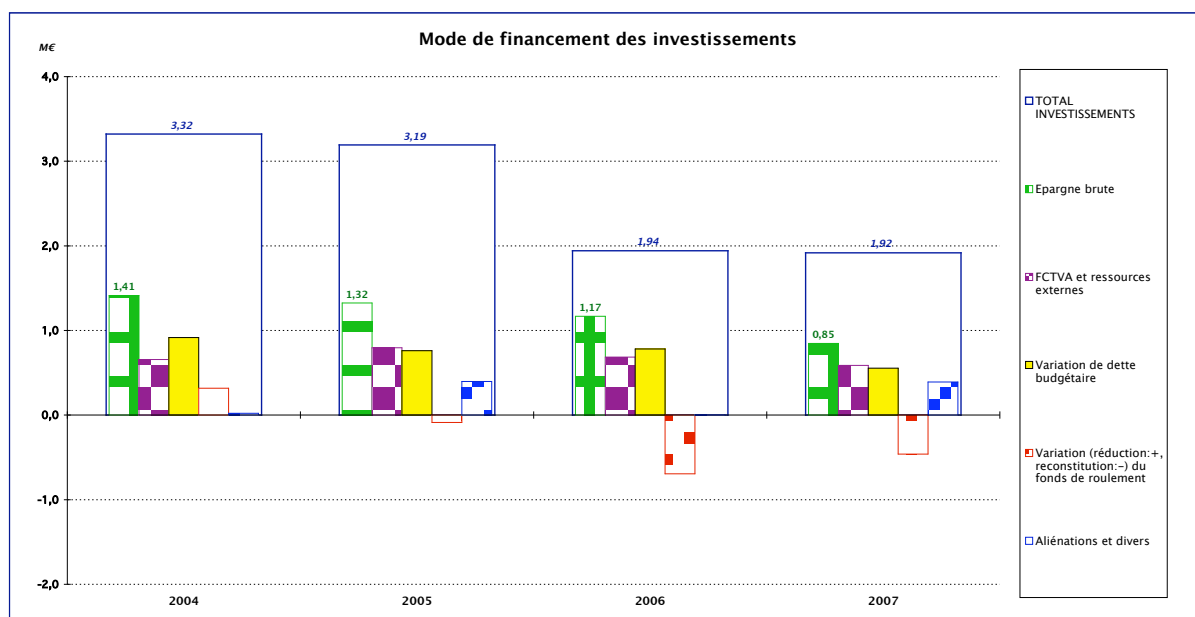
Le mode de financement des investissements

Sur la période, le mode de financement est le suivant

- Épargne brute, c'est-à-dire autofinancement : 45 %
- FCTVA et ressources externes (subventions ou participations) : 27 %
- Cessions et recettes diverses : 8 %
- Variation du fonds de roulement : - 9 %
- Variation de l'endettement : 29 %

Globalement, le mode de financement des investissements est relativement sain. Les dépenses d'équipement cumulées de la période auront donc été couvertes à raison de 45 % par l'épargne brute, qui constitue ainsi le premier mode de financement sur la période. **Conjugué aux autres ressources propres, FCTVA, cessions et subventions reçues, l'autofinancement représente de 80 % des investissements.**

Le besoin de financement complémentaire est alors assuré par le recours à l'emprunt qui représente, sur la période, 29% des investissements, et qui vient donc pour près de la moitié alimenter le fonds de roulement. Ainsi, dans l'absolu, la commune aurait pu limiter son recours à l'emprunt à 20% des investissements.



Toutefois, ce constat mérite quelques nuances au regard de l'évolution des comptes sur la période. En effet, la part de l'autofinancement global est en amélioration : en 2004 et 2005, il représentait autour de 70% contre 95% en 2006 et 2007. Toutefois, l'amélioration de ces dernières années ne s'explique pas par la progression de l'épargne brute mais par la baisse du volume des investissements et par des recettes exceptionnelles de cessions (retraitées en investissements), donc par des facteurs plus structurels.

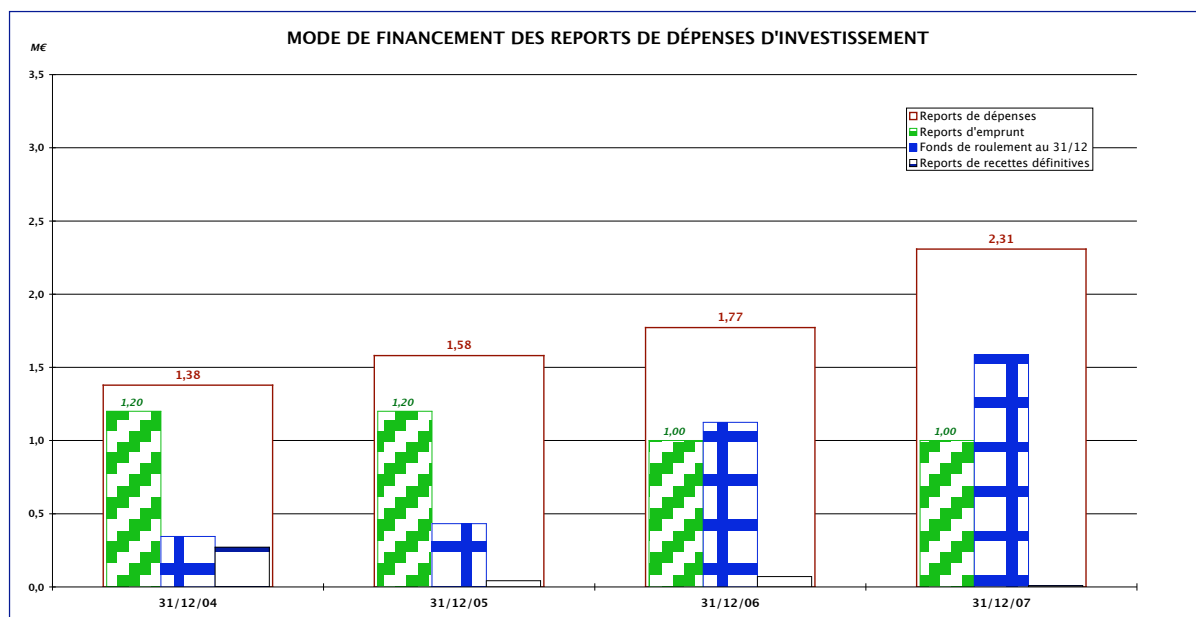
La variation de la dette alimente en moyenne 30% des investissements, et ce de manière relativement stable sur la période. Parallèlement, la variation du fonds de roulement contribue négativement en 2006 et 2007 au financement des investissements, ce dernier augmentant au cours de la période (0,34 au 31/12/04 à 1,59 M€ au 31/12/07). Ainsi, la commune a financé une bonne partie de son fonds de roulement par les emprunts contractés en 2006 et 2007.

Structure et financement des restes à réaliser de la section d'investissement

Le taux de réalisation des dépenses d'équipement prévues est en moyenne de 45 % sur la période, ce qui est faible mais pas incohérent pour une commune qui ne pratique pas une gestion de ses investissements en Autorisation de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP).

	2004	2005	2006	2007
Crédits ouverts	6 465 981 €	5 795 583 €	5 104 762 €	5 225 969 €
Réalisations	3 290 772 €	3 071 675 €	1 941 149 €	1 918 331 €
<i>en% des crédits ouverts</i>	51%	53%	38%	37%
Reports	1 379 088 €	1 580 677 €	1 772 094 €	2 307 780 €
<i>en% des crédits ouverts</i>	21%	27%	35%	44%

Deux périodes sont à distinguer au regard des taux de réalisation : 2004 à 2005, où il est légèrement supérieur à 50% et 2006 et 2007, où il plafonne à 38%. Parallèlement, la commune de Chaponost reporte de plus en plus de crédits d'investissement d'une année sur l'autre : 21% des crédits ouverts en 2004 et 44% en 2007.

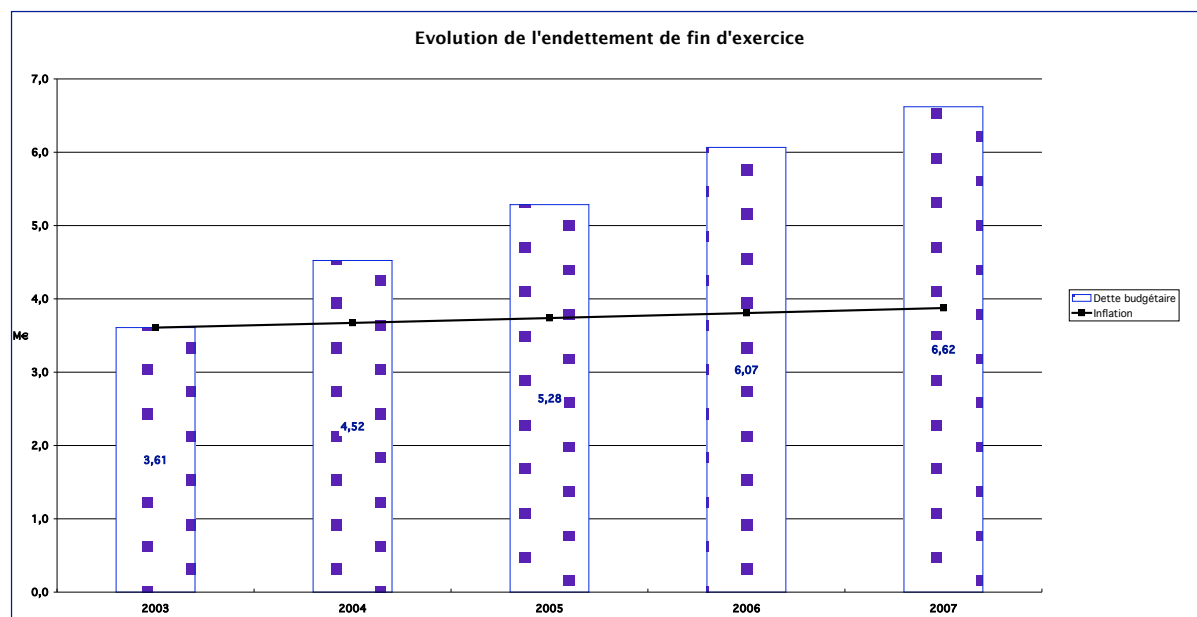


Le report de recettes définitives (subventions) et le fonds de roulement ne participe qu'à hauteur de 55%, en moyenne, au financement des reports de dépenses d'investissement.

Ainsi, les reports sont largement financés par les reports d'emprunts, qui vont toutefois au-delà du besoin réel d'équilibre des comptes puisque les dépenses reportées sont couvertes en moyenne à hauteur de 118%..

2. L'endettement de la commune

Au 31 décembre 2007, l'endettement communal stricto sensu s'élève à **6,62 M€**. Comme signalé plus haut, il marque une progression régulière et dynamique sur l'ensemble de la période (+16,4%/an, en moyenne).

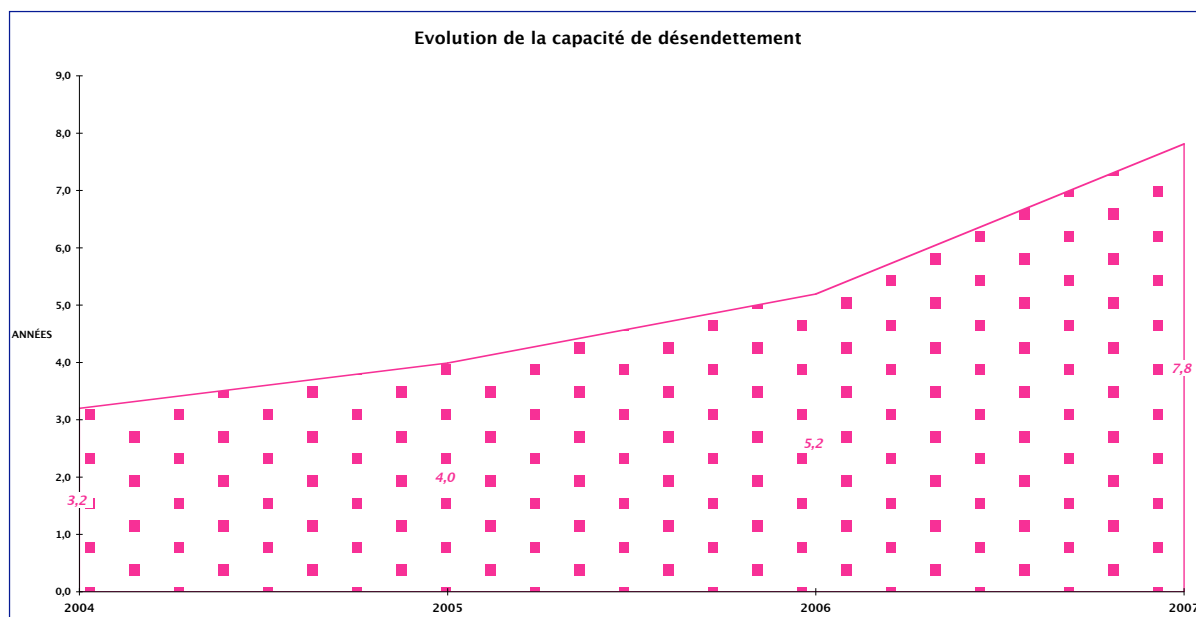


Avec un encours de dette de 826 € / hab. à fin 2007, Chaponost présente un niveau d'endettement dans la moyenne nationale des communes de même strate appartenant à un groupement à TPU (832 €/hab. en 2006).

Ce ratio doit être manié avec beaucoup de précaution car il n'est en rien révélateur d'un état de solvabilité, dans la mesure où il ne prend pas en compte l'amélioration (ou la détérioration) du potentiel de remboursement de la dette. Il montre simplement que le stock de dette de la commune n'est pas excessif au regard de sa taille par rapport aux communes qui se trouvent dans la même situation que Chaponost.

Dans l'optique d'une mesure de la solvabilité, la dette ne peut être raisonnablement comparée qu'à ses sources de remboursement, et d'abord à la plus saine d'entre elles, l'épargne brute.

La capacité de désendettement mesure le nombre d'années qu'il faudrait à la commune pour rembourser son encours de dette en y affectant la totalité de l'épargne brute (soit encours de dette / épargne brute). Le seuil maximal de solvabilité généralement admis pour une commune s'élève à 15 ans (cette limite correspond à la durée classique des emprunts et rejoint la durée de vie moyenne des équipements), avec une phase critique à partir de 12 ans.



La capacité de désendettement de la commune de Chaponost à fin 2007 s'établit à 7,8 années soit un niveau correct au regard de la limite des 12 à 15 ans indiquée ci-dessus mais légèrement supérieur à la moyenne de la strate qui représente 6,3 années.

Cependant, la tendance suivie par ce ratio interpelle, la capacité de désendettement étant passée de 3,2 ans à pratiquement 8 ans en seulement quatre exercices. Cette dégradation est la conséquence directe de la baisse progressive et soutenue du niveau de l'épargne brute dégagée par la commune de Chaponost en section de fonctionnement conjuguée à un accroissement non négligeable de l'encours de dette sur l'ensemble de la période.

Toutefois, il convient de remarquer que ce ratio est plus sensible aux variations de l'épargne brute qu'aux variations de la dette.

En conclusion, la solvabilité de la commune de Chaponost, mesurée à travers sa capacité de désendettement, est correcte à fin 2007. Cependant, la période étudiée est marquée par une « dégradation » de la situation financière de la commune qui s'explique pour l'essentiel par la baisse de l'épargne brute mais aussi par la progression de la dette.

Ainsi, il convient de s'interroger sur les capacités de la commune à enrayer ces deux phénomènes afin de parvenir à éviter à la capacité de désendettement, ratio de solvabilité d'ensemble, de dépasser 15 ans.

2. ANALYSE FINANCIÈRE PROSPECTIVE 2008 À 2014

A. Objectifs et méthode

L'analyse entend répondre aux questions suivantes :

- sur la base d'hypothèses macro-économiques, financières, fiscales jugées les plus probables aujourd'hui, comment la solvabilité et l'équilibre budgétaire de la commune sont-ils susceptibles d'évoluer à échéance 2014 ?
- la commune peut-elle envisager la réalisation de l'intégralité de son programme d'investissements sans dégrader fortement sa situation financière ?
- quelle est la sensibilité des résultats obtenus à une variation des principales hypothèses formulées?

L'analyse prospective s'effectue en deux temps :

a) Le scénario de base ou "fil de l'eau"

Ce scénario sous entend la poursuite de la gestion financière des exercices récents, avec des taux d'imposition inchangés.

- en fonctionnement, les tendances des exercices 2004 à 2007, retraitées d'éléments exceptionnels, sont prolongées pour les principaux postes ;
- en investissement, on intègre le programme pluriannuelle d'investissements que la commune souhaite mettre en oeuvre.

b) Des scénarios alternatifs, reposant sur l'atteinte d'objectifs prédéterminés, qui sont ici :

- L'amélioration de l'épargne brute nécessaire à la réalisation des investissements envisagés par une contrainte exercée sur les dépenses de gestion (dépenses de fonctionnement hors intérêts) ;

– Le maintien de la solvabilité financière de la commune en jouant sur le niveau des ressources fiscales et/ou d'une approche différente des relations financières avec la CCVG.

Comme l'analyse rétrospective, la prospective repose sur les mouvements réels et comporte des retraitements identiques, afin d'obtenir une épargne brute récurrente.

B. Hypothèses et résultat du scénario de base

1. Présentation des hypothèses du scénario de base

L'analyse a été conduite sur la période 2007–2014, à partir des résultats de l'étude rétrospective et des travaux d'élaboration du budget primitif 2008. Elle se fonde sur des comptes administratifs prévisionnels (montants réalisés potentiellement).

L'ensemble des hypothèses retenues dans le scénario de base est répertorié ci-dessous :

Recettes de fonctionnement

a) Fiscalité directe et compensations fiscales :

Les recettes de fiscalité directe 2007 (produit voté et compensations) sont connues avec précision. Ainsi, les bases notifiées sont en progression de 2,4%.

Au-delà, les hypothèses sont les suivantes pour les taxes ménages :

- ✓ Les coefficients de majorations forfaitaires des bases fixés par le législateur pour la TH, la TFB et la TFNB : +1,6% l'an (comme en 2008).
- ✓ Les taux des 3 taxes et les abattements de TH sont gelés à leur niveau 2007.

- ✓ Les bases physiques (i.e. hors majorations forfaitaires) de la TH et de la TFB progressent respectivement de + 1,6% et + 2,2% par exercice (croissance moyenne sur la période 2004–2007) ; les bases de TFNB stagnent.

Les compensations de TH, TFB et TFNB augmentent de la revalorisation forfaitaire des bases soit + 1,6%/an.

Les compensations de TP conservées par la commune, « fraction imposable des salaires » et « abattement général de 16 % » sont réduites de 15 % par an (*en tant que variables d'ajustement des concours de l'Etat, les perspectives apparaissent peu encourageantes*).

b) Autres recettes fiscales

La taxe sur l'électricité a une évolution de 1%/an soit moins que l'inflation (fixée à 2%/an) au regard des tendances passées.

Pour les droits de mutation, une croissance légèrement plus dynamique a été retenue : +2%/an. Cette hypothèse est en net retrait par rapport à ce qu'a pu connaître la ville dans les années précédentes dans une logique de prudence face à une recette par nature très volatile (ressource basée sur un flux en non sur un stock).

c) Dotation Globale de Fonctionnement

Elle a été notifiée pour 2008 à hauteur de 748 K€ soit +1,6% par rapport à 2007.

Par la suite, la progression de la dotation forfaitaire a été limitée à 0,5%/an. En effet, l'Etat voulant limiter l'enveloppe de ses concours à l'inflation et ne semblant pas souhaiter « sacrifier les dotations d'aménagement » (DSU, DSR, dotation intercommunale), la dotation forfaitaire pourrait connaître une progression très limitée dans les prochaines années.

C'est cette hypothèse que nous avons intégré par prudence.

d) Autres dotations

La Dotation de Solidarité Rurale (DSR) s'élève à 74,3 K€ en 2008 soit une progression de seulement 1,1% par rapport à 2007. Néanmoins, pour les années suivantes, une croissance de 5%/an est envisagée (elle a été de 15%/an sur la

période passée), cette dotation d'aménagement pouvant potentiellement « bénéficier » du recul de la dotation forfaitaire.

Les autres dotations et participations : leur évolution a été calquée sur l'inflation prévisionnelle fixée à 2%/an.

e) Recettes issues de la Communauté de Communes de la vallée du Garon

L'attribution de compensation est figée en l'absence de nouveaux éléments.

En matière de Dotation de Solidarité Communautaire, l'hypothèse retenue est une progression du montant versé de 1,5%/an selon les prospectives actuelles de la CCVG. Pour 2008, le montant inscrit au BP 2008 correspondant à une progression de 2,15% de la DSC a été repris.

La prospective maintient le remboursement versé par la CC à la commune au titre du personnel mis à disposition soit 78 K€/an, indexé à 3% (hypothèse de croissance des charges de personnel à effectif constant).

f) Autres recettes :

Les produits des services, les participations reçues et les autres produits de gestion courante évoluent au global de 2%/an, soit l'inflation.

Rappelons par ailleurs que le produit des cessions, ici considéré comme nul à partir de 2008, est ré-imputé en section d'investissement. Toute cession réalisée par la suite viendrait réduire le montant des emprunts nécessaires à l'équilibre des CA prévisionnels.

Au global, pour 2008, ces hypothèses représentent 101% du projet de BP 2008 (hors opérations exceptionnelles) soit une progression de 1,6% par rapport à 2007. Par la suite, les recettes réelles de fonctionnement évoluent, au global, de 2,1%/an.

Dépenses de fonctionnement

a) Frais financiers

Les intérêts engendrés par la dette actuellement en place sont issus du tableau d'amortissement transmis par la collectivité.

Les intérêts engendrés par la dette à venir sont calculés sur la base d'une durée de 15 ans et d'un taux de 4,5% en 2008 puis de 5% à compter de 2009.

b) Les dépenses de gestion (i.e. hors intérêts)

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- les charges de personnel (chapitre 012) :

Pour 2008, l'hypothèse retenue est celle de la réalisation du projet de BP 2008 à 99% ce qui correspond à une progression des frais de personnel de 7,2% par rapport à 2007.

Par la suite, le taux de croissance de ce poste est estimé à +5% l'an soit un rythme proche de celui constaté en rétrospective sur la période 2004-2007.

- les charges à caractère général (chapitre 011) :

L'hypothèse retenue est celle d'une progression mesurée de 2%/an (inflation) par rapport à 2007 (poste en stabilité sur la période passée). *Précisions toutefois que le projet de BP 2008 prévoit une progression nettement plus forte (+ 8,7%).*

- le contingent incendie :

La croissance de ce poste est ramenée à 3%/an en 2008 (notification) et pour les années suivantes (contre 5%/an par le passé).

- les subventions versées (dont CCAS, fermier chargé de la restauration scolaire et associations) :

Une progression de 5%/an a été prolongée à compter de 2007 pour l'ensemble de ces subventions, excepté pour le CCAS et le fermier pour lesquels les montants budgétés en 2008 ont été repris en prospective soit des croissances respectives cette année là de 35% (+84 K€) et de 3,6%.

– les contributions syndicales

Pour 2008, l'hypothèse retenue est celle du projet de BP 2008 qui correspond à une progression de 27% (+29 K€) par rapport à 2007 car elle intègre la contribution à un nouveau syndicat (Sitom) pour 24,4 K€.

Par la suite, le taux de croissance de ce poste est estimé à +2% l'an (inflation).

Les autres dépenses de gestion progressent comme l'inflation. Notons toutefois la disparition à compter de 2008 du prélèvement SRU (grâce aux dépenses déductibles) qui s'élevait en 2007 à 38 K€. À l'inverse, la prospective intègre le coût de la mise en place de navettes sur le territoire de la commune (25 K€ en 2008 puis 105 K€ en 2009 progressant de 2%/an) et une estimation des frais de gestion supplémentaires liés au centre culturel (45 K€/an à compter de 2013).

Au global, pour 2008, ces hypothèses représentent 99% du projet de BP 2008 (hors opérations exceptionnelles) soit une progression de 6,4% par rapport à 2007. Par la suite, **les dépenses réelles de fonctionnement évoluent, au global, de 5,8%/an.**

Recettes d'investissement

a) Le fonds de compensation de la TVA (FCTVA)

Le FCTVA est calculé à partir des dépenses d'équipement (comptes 21 et 23) effectuées par la commune en année n-2. Un taux de concours de 15,48 % est appliqué à 95% de ces investissements

b) La taxe locale d'équipement

Un montant moyen de 0,08 M€ annuel est retenu pour l'ensemble de la prospective.

c) Les subventions

En l'absence d'une information spécifique exhaustive sur le volume de subventions attendues, l'hypothèse d'un taux moyen de 10 % du montant des dépenses

d'équipement (comptes 21 et 23) est retenue. Ce taux est proche de la moyenne constatée sur le passé.

d) Les emprunts

Le volume d'emprunts est fixé a posteriori, de telle sorte que l'équilibre des comptes administratifs prévisionnels soit assuré, cela avec un fonds de roulement supposé constant et proche de zéro dans le cas présent.

Dépenses d'investissement

a) Remboursements de dette

Les annuités en capital afférentes à la dette actuellement en place sont issues du tableau d'amortissement transmis par la collectivité.

Les emprunts nouveaux sont de type taux fixe (4,5% en 2008 puis 5% à compter de 2009) – annuités constantes et sont contractés sur 15 ans.

b) Dépenses d'équipement

Les volumes des dépenses d'équipement inscrits dans la prospective ressortent du programme d'investissement pluriannuel de la commune qui peut être présenté de la manière suivante :

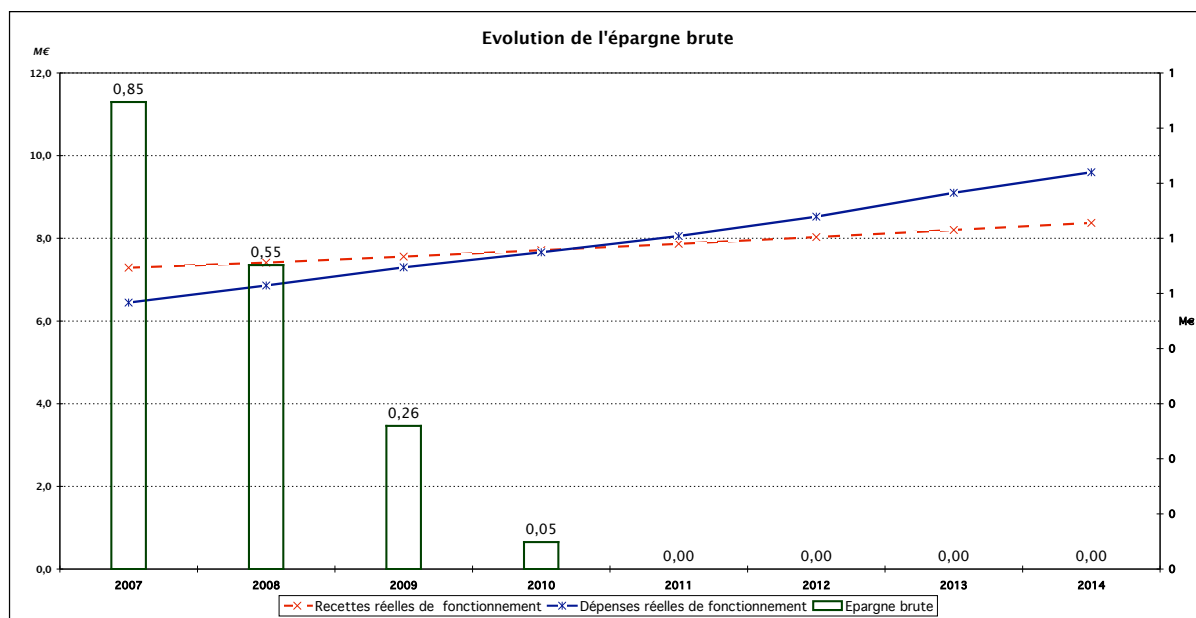
En M€ TTC	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Total
Subventions versées	0,06	0,22	0,35	0,35	0,40	0,10	0,00	1,48
<i>dont contournement général</i>	0,00	0,00	0,20	0,20	0,30	0,00	0,00	0,70
<i>dont aménagement déplacement</i>	0,01	0,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,08
<i>dont logements conventionnés</i>	0,05	0,15	0,15	0,15	0,1	0,1	0	0,70
Investissements directs	4,49	1,86	2,26	3,01	3,56	1,48	1,50	18,13
<i>dont restes à réaliser 2007</i>	2,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2,31
<i>dont étude urbanisme Place + Chapard + Martel</i>	0,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,20
<i>dont déplacement Centre Technique Municipal</i>	0,00	0,00	0,20	0,40	0,00	0,00	0,00	0,60
<i>dont aménagement temporaire mairie annexe</i>	0,00	0,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,10
<i>dont développement durable économies énergie</i>	0,00	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,00	0,25
<i>dont Centre culturel (+ MJC)</i>	0,00	0,00	0,15	0,45	2,40	0,00	0,00	3,00
<i>dont nouvelle offre petite enfance</i>	0,00	0,10	0,20	0,20	0,00	0,00	0,00	0,50
<i>dont préemption commerciale</i>	0,00	0,00	0,00	0,05	0,05	0,00	0,00	0,10
TOTAL	4,55	2,08	2,61	3,36	3,96	1,58	1,50	19,61

Ces montants intègrent un volume de 0,7 M€ d'investissements « courants » nécessaires au fonctionnement des différents services.

Précisions en outre que, pour 2008, ont été également repris les restes à réaliser indiqués au Compte Administratif 2007 provisoire.

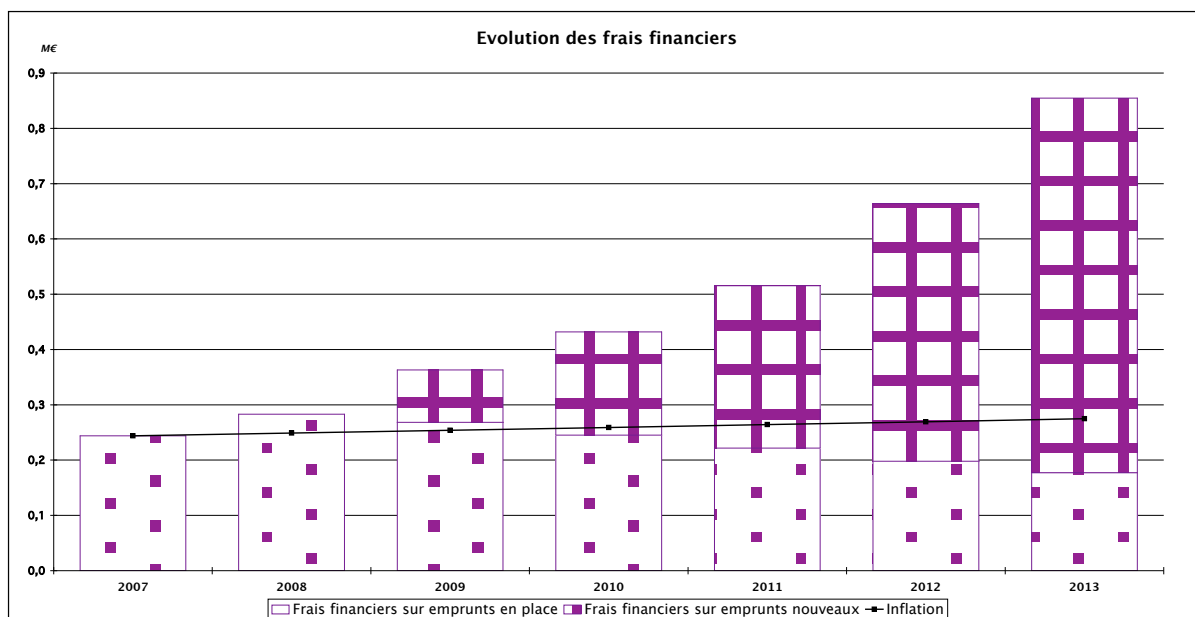
2. Résultats du scénario de base

Le graphique ci-dessous détaille les évolutions respectives de l'épargne brute et de ses deux composantes, les dépenses et les recettes de fonctionnement.



Ce scénario se caractérise par une érosion totale et rapide de l'épargne brute sur la période étudiée. Dès 2009, l'équilibre budgétaire sera difficile à atteindre, les recettes propres d'investissement (FCTVA, TLE, épargne brute) étant insuffisantes pour couvrir l'annuité en capital de la dette.

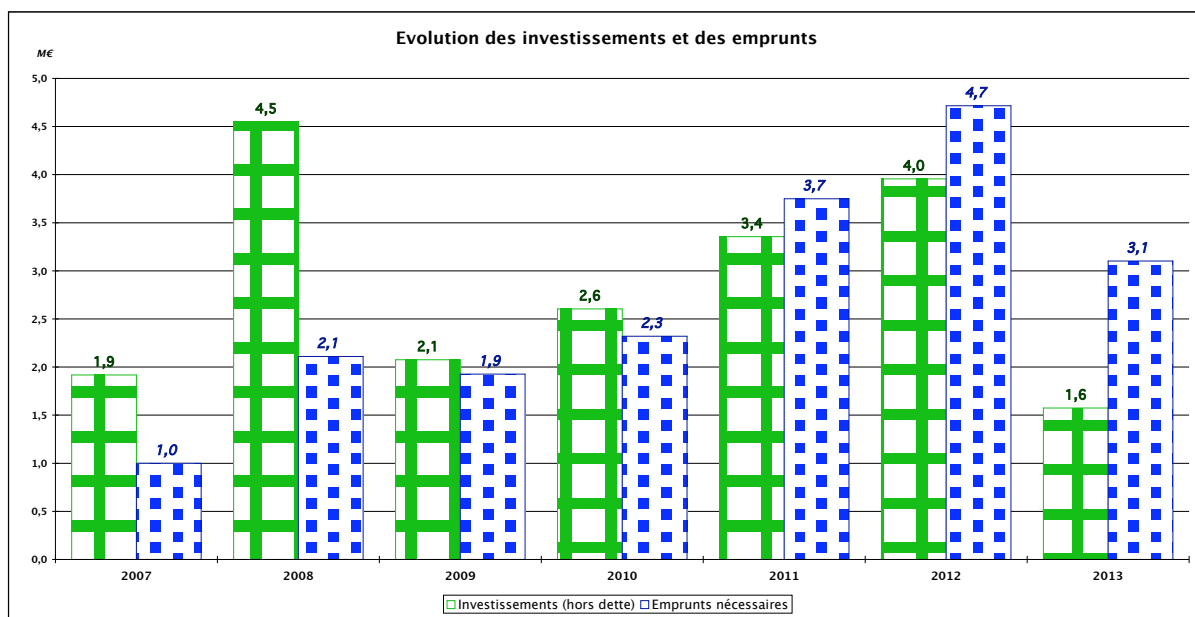
Cette situation est le résultat de l'effet de ciseaux qui touche la section de fonctionnement, les dépenses progressant en moyenne de 6%/an (0,45 M€/an) entre 2007 et 2017 contre seulement 2%/an pour les recettes de fonctionnement (0,16 M€/an).



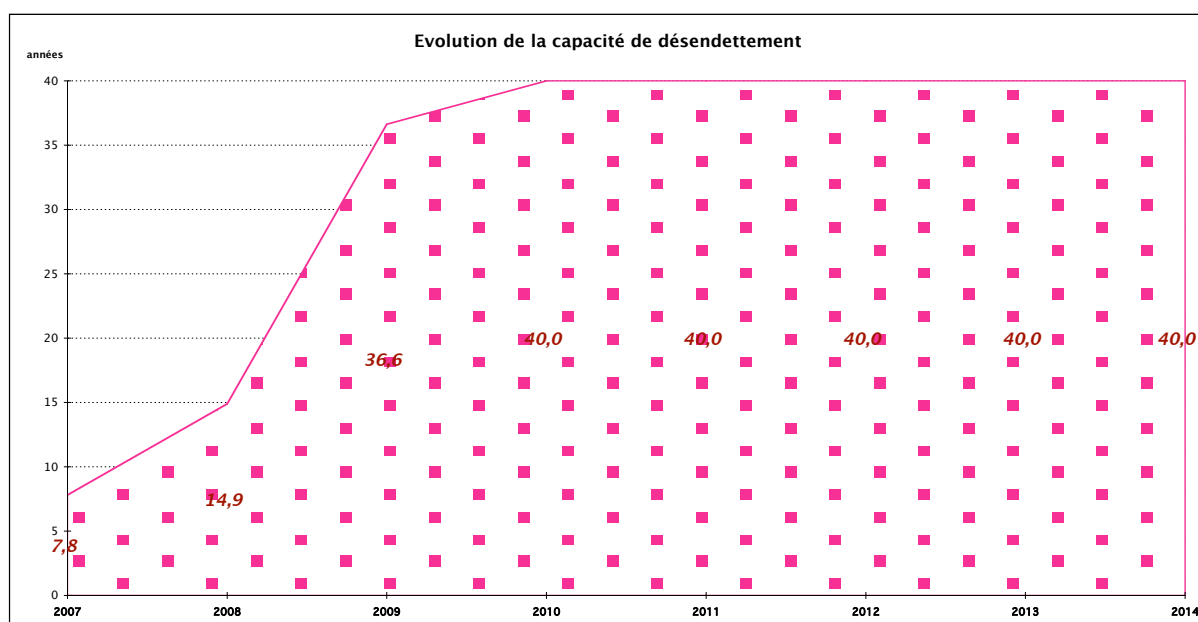
Les frais financiers jouent négativement sur le niveau de l'épargne brute en augmentant en moyenne de 21,5%/an sous l'effet de la hausse de l'encours de dette (c.f. supra).

L'anéantissement de l'épargne brute entraîne un recours excessif à l'emprunt, d'autant plus nécessaire que la commune accroît le volume de ses investissements sur la période.

Dès 2009, ce graphique devient purement théorique, le montant des emprunts excédant le montant des investissements ce qui revient à faire de la cavalerie budgétaire.



L'encours de dette progresse de 15 M€ en six ans ce qui revient à la tripler par rapport à son niveau actuel. Au terme de la prospective, il s'élève ainsi à 21,4 M€. Ces deux facteurs conjugués, anéantissement de l'épargne brute et très forte progression de la dette, trouvent logiquement leur conclusion dans l'évolution de la capacité de désendettement qui, au-delà de 2009, ne revêt plus aucune signification.



CONCLUSION DU SCENARIO DE BASE OU « FIL DE L'EAU »

L'analyse financière rétrospective faisait apparaître une dégradation progressive de la solvabilité de la commune résultant de tendances d'évolution soutenues des dépenses de fonctionnement en décrochage avec la progression de recettes de fonctionnement.

Le prolongement de ces tendances aboutie effectivement à une impasse budgétaire et financière dès 2009. L'épargne brute dégagée par la section de fonctionnement s'amenuise sous l'effet d'une faible croissance des recettes parallèlement au maintien du rythme de progression des dépenses. Ainsi, malgré le fait que la commune se situe à fin 2007 dans une situation financière correcte, elle n'a pas la capacité d'absorber un tel effet de ciseau sur sa section de fonctionnement.

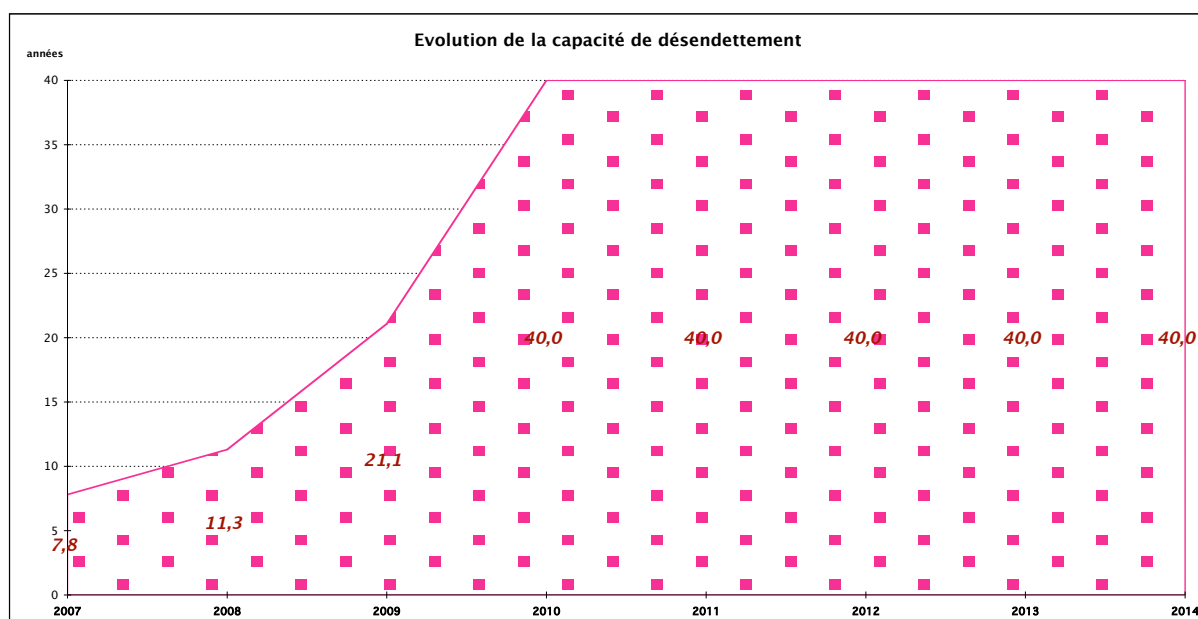
Le recours à la dette excède le volume des investissements dès 2009, ce qui traduit une situation de déséquilibre budgétaire. La prospective devient donc purement théorique à partir de cette date.

Une réaction rapide de la commune sur la section de fonctionnement est donc indispensable.

C. Scénarios alternatifs

Dans un premier, on aurait pu penser que la solution à cette situation « d'impasse » financière pourrait être de réduire le niveau des investissements envisagés. Or, cela n'est pas le cas. En effet, la principale difficulté à résoudre consiste à maintenir un niveau d'épargne brute suffisant et donc de dégager des marges en fonctionnement. En diminuant le volume des investissements, la commune parviendra seulement à atténuer le recours à l'emprunt et donc le poids des frais financiers futurs mais pas à enrayer l'intégralité de l'effet de ciseaux pesant sur la section de fonctionnement.

A titre d'illustration, le graphique suivant présente l'évolution de l'épargne brute si les dépenses d'équipement étaient ramenées à leur niveau de 2007 tout au long de la prospective.

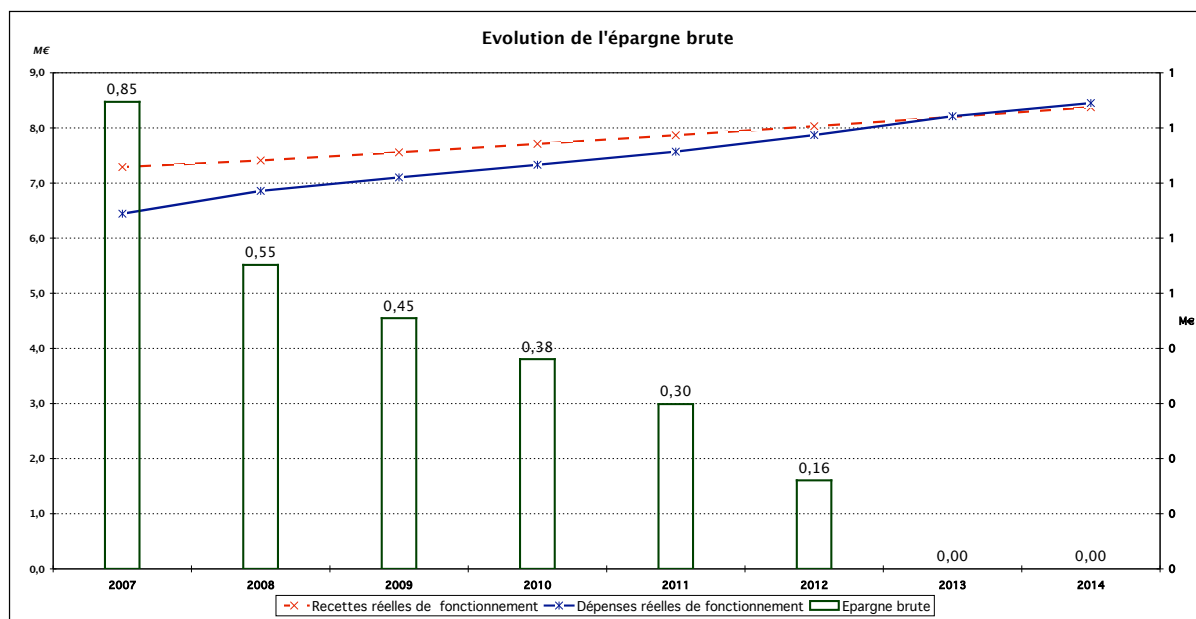


Il s'agit bien de dégager des marges de manœuvre en fonctionnement soit par un ralentissement de la progression de dépenses de gestion soit par une augmentation de la croissance des recettes de fonctionnement.

1. Maîtrise des dépenses de gestion

Ce scénario repose sur les hypothèses du scénario de base excepté pour les dépenses de gestion qui sont ramenées dans leur ensemble à une croissance de 2,5% à compter de 2009 soit de l'ordre de 175 K€/an. *En fonction des contraintes qui peuvent peser sur certaines dépenses, cela peut impliquer un gel pour d'autres charges.*

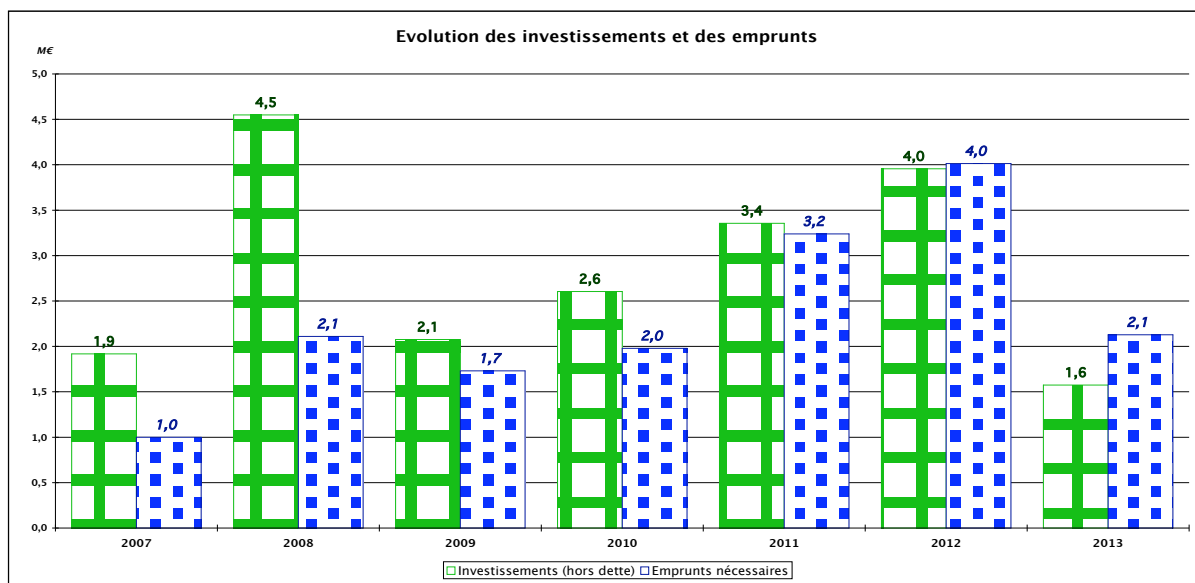
Le graphique ci-dessous détaille les évolutions respectives de l'épargne brute et de ses deux composantes, les dépenses et les recettes de fonctionnement.



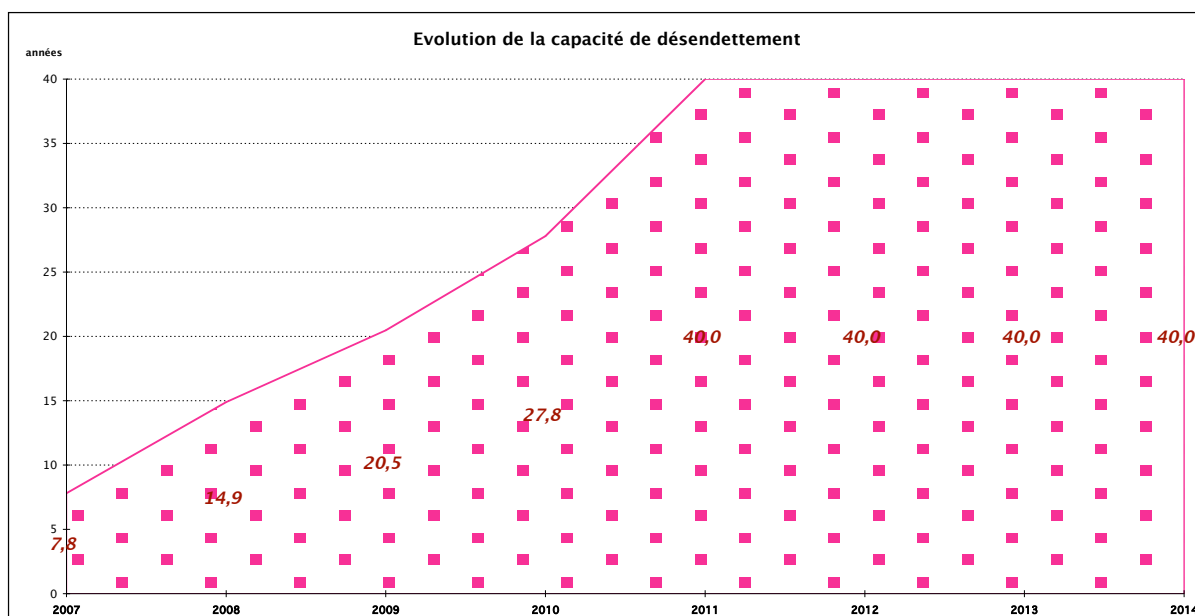
La forte contrainte exercée sur ses dépenses de gestion qui ne progressent plus que de 2,5%/an contre 4,9%/an dans le scénario de base, permet à la commune de limiter la chute de son épargne brute qui disparaît néanmoins à la fin de la prospective.

Au global, les dépenses de fonctionnement marquent une progression de 3,9%/an, les frais financiers étant en hausse de 19%/an en moyenne, à rapprocher de la croissance des recettes qui se limite à 2%/an.

L'épargne brute est toujours insuffisante pour maintenir l'emprunt dans des limites acceptables : la prospective devient ainsi théorique à partir de 2011, la commune n'arrivant plus à couvrir ses remboursements d'emprunt par ses ressources propres.



La capacité de désendettement de la commune maintient sa dégradation sur toute la période, ce scénario n'étant plus viable très rapidement.



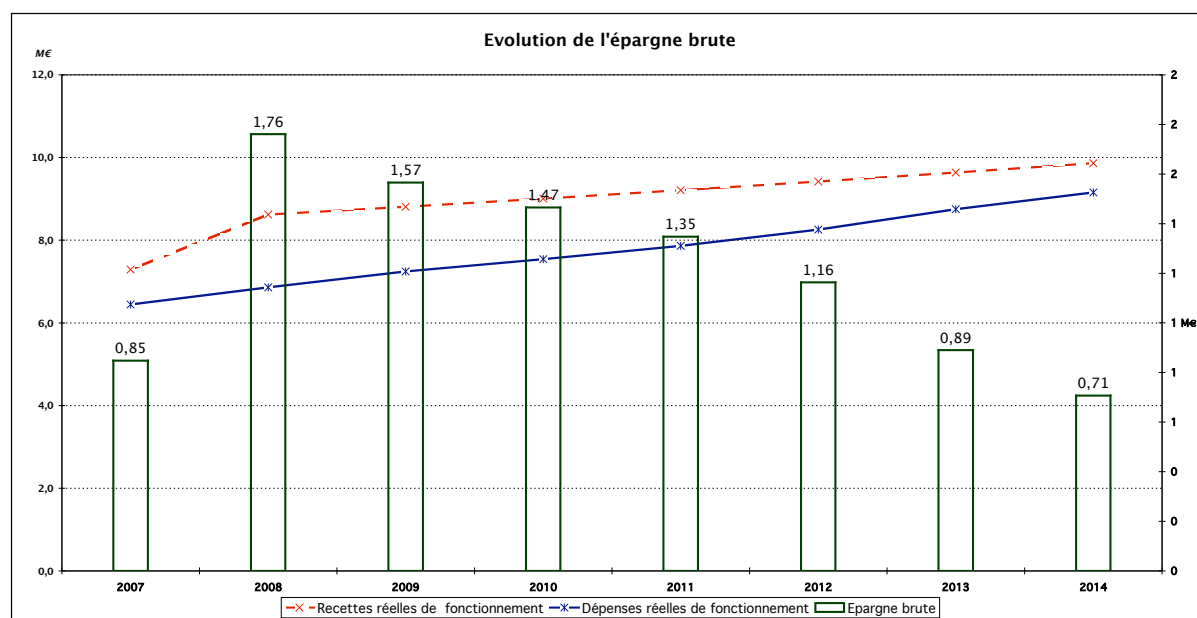
Malgré la contrainte exercée sur les dépenses jouant à compter de 2009, la capacité de désendettement dépasse toujours, cette année-là, les 15 années « butoir ». Dans ces conditions, ce scénario ne constitue pas une alternative possible.

À titre indicatif, même en réduisant la progression de dépenses de gestion à 1,5%/an (si tant est que cela soit possible), la situation financière de la commune ne se rétablirait pas pour autant.

2. Utilisation du levier fiscal

Ce scénario repose sur les hypothèses du scénario de base excepté en matière de fiscalité où une hausse de 45% des taux des trois taxes ménages est intégrée en 2008.

Le graphique ci-dessous détaille les évolutions respectives de l'épargne brute et de ses deux composantes, les dépenses et les recettes de fonctionnement.

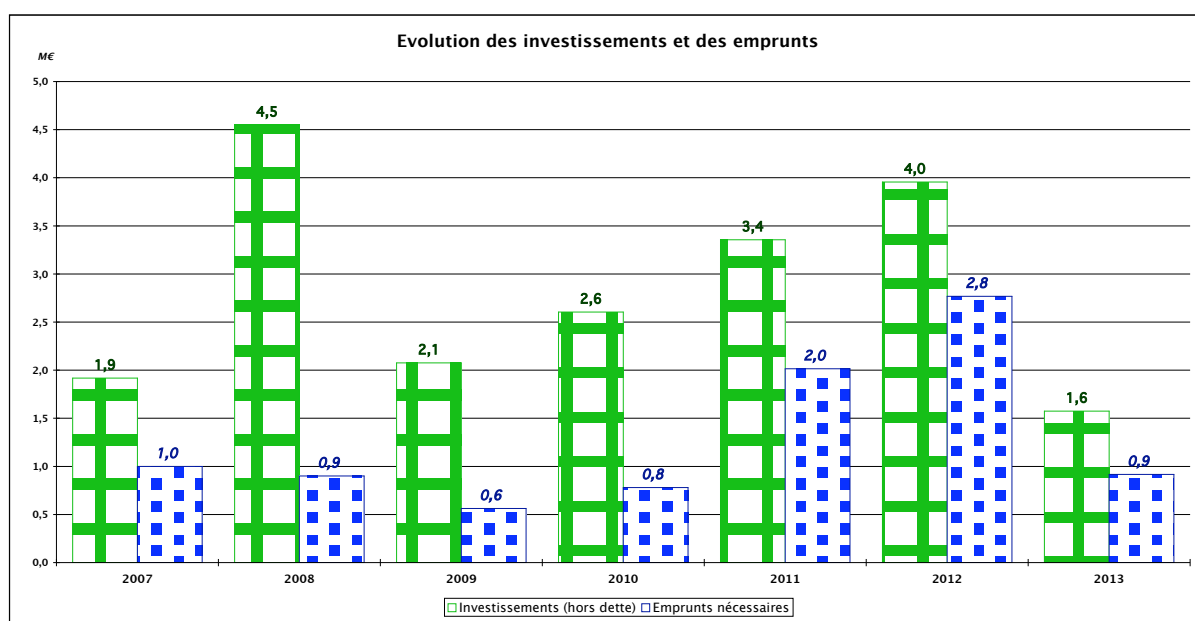


L'utilisation du levier fiscal ne permet pas à la commune d'enrayer l'effet de ciseaux subit par sa section de fonctionnement, les recettes progressant alors de 4,4%/an

contre 5,1%/an pour les dépenses mais il permet d'améliorer le niveau de l'épargne brute de 2008 et donc des années suivantes.

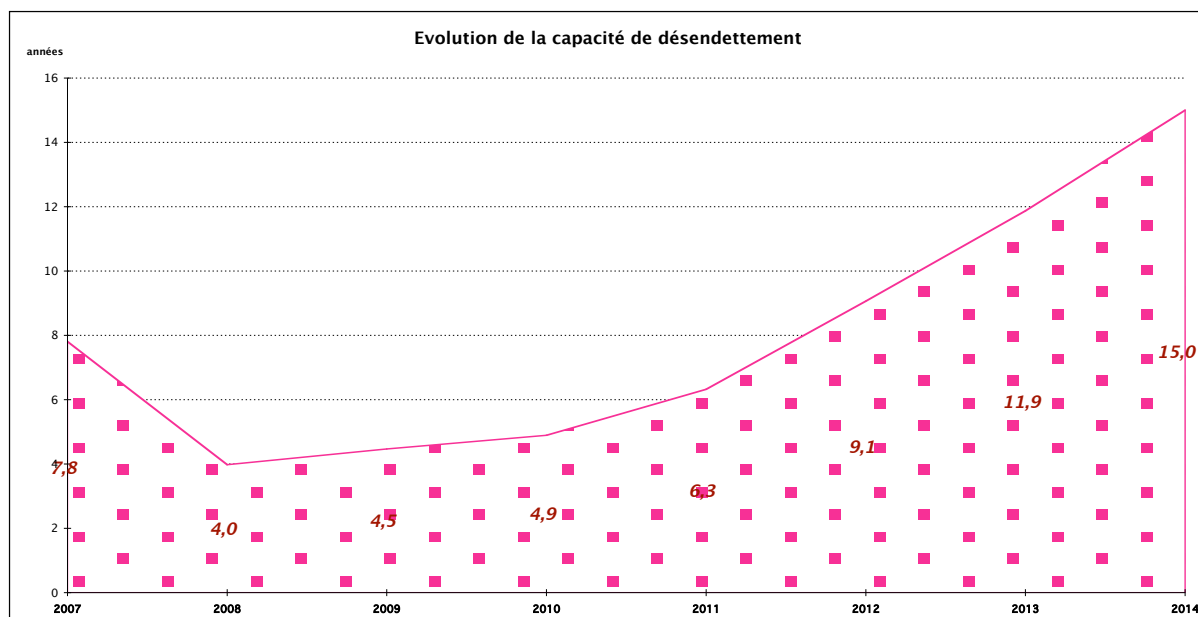
L'épargne brute reste, sur l'ensemble de la période, au-dessus de 7% des recettes de fonctionnement soit le seuil considéré comme la limite à ne pas dépasser, et va même jusqu'à représenter 20% en 2008.

L'autofinancement se maintenant à un niveau acceptable, le recours à l'emprunt devient plus limité : la commune emprunte en moyenne 1,3 M€/an pour un volume d'investissements moyen de 2,8 M€.



L'encours de dette progresse de 4 M€ sur la période ce qui le porte à 10,6 M€ à fin 2014.

La capacité de désendettement de la commune s'améliore sur la période pour arriver, au terme de la prospective à 15 années soit la limite communément admise à ne pas dépasser.



Ce scénario permet à la commune de Chaponost de rétablir sa solvabilité :

- le taux d'épargne brute se maintient au-dessus de 7,5% des recettes de fonctionnement sur l'ensemble de la prospective ce qui lui permet d'être en équilibre budgétaire et financier;
- la capacité de désendettement ne dépasse pas 15 années.

Cependant, la hausse des taux nécessaire pour parvenir à ce résultat est très importante (+45% sur les trois taxes). À titre indicatif, si la commune souhaite attendre 2009 pour voter une hausse de taux, année du « décrochage financier » au regard du scénario de base, elle devrait être alors de 48% sur les trois taxes ménages.

3. Scénario conjuguant une maîtrise des dépenses de gestion et un accroissement de la dynamique des recettes de fonctionnement

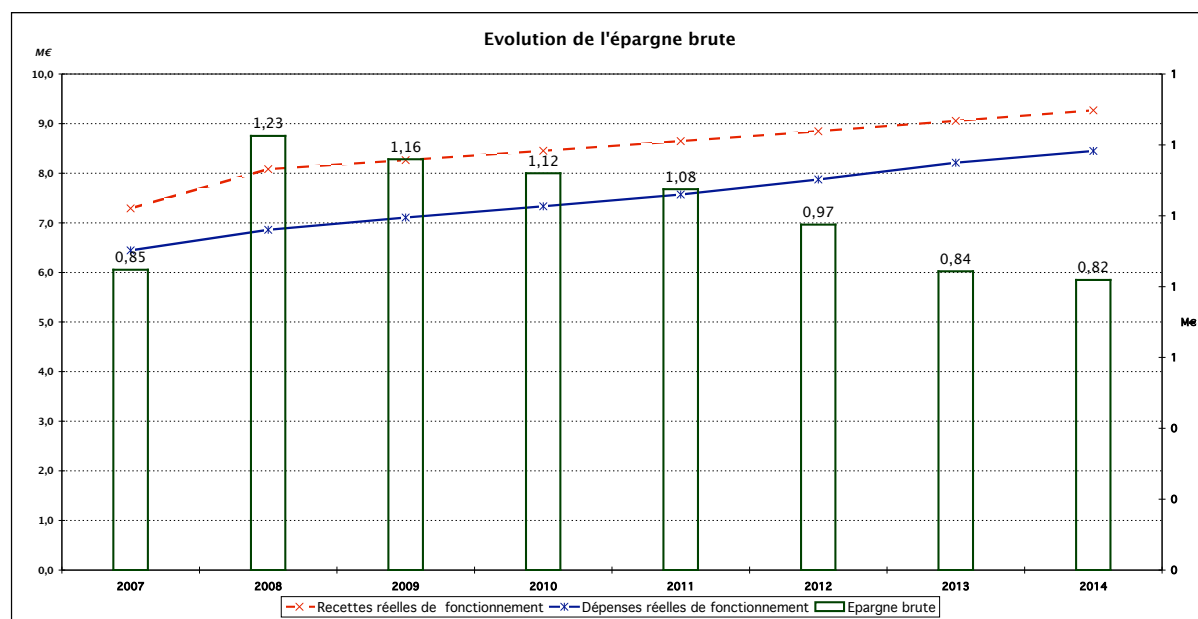
Ce scénario repose sur les hypothèses du scénario de base excepté :

- en matière de dépenses de gestion dont la progression est ramenée à 3%/an à compter de 2008 ;
- en matière de reversements de la CCVG, l'attribution de compensation étant augmentée de 0,25 M€ au titre de la voirie (réajustement des transferts de charges)

en 2008 et la Dotation de Solidarité Communautaire progressant de 3,5%/an à compter de 2009 ;

– en matière de fiscalité où une hausse de 16% des taux des trois taxes ménages est intégrée en 2008 (équivalent à une hausse de 17% en 2009).

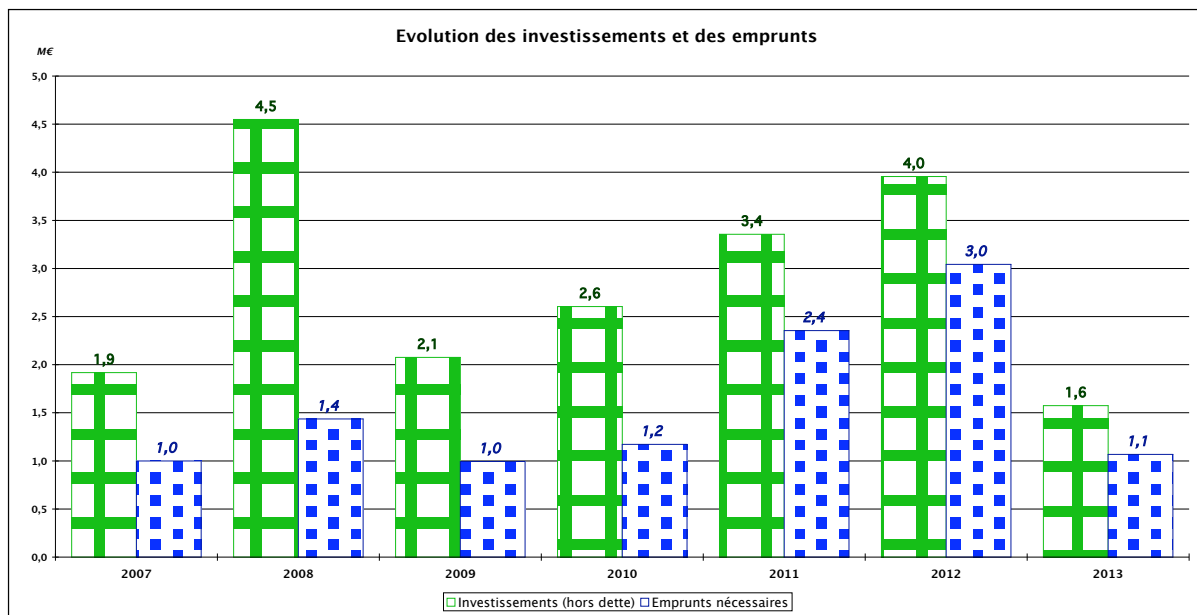
Le graphique ci-dessous détaille les évolutions respectives de l'épargne brute et de ses deux composantes, les dépenses et les recettes de fonctionnement.



L'utilisation du levier fiscal conjugué à une maîtrise des dépenses de gestion permet à la commune d'atténuer l'effet de ciseaux subit par sa section de fonctionnement, les recettes progressant alors de 3,5%/an contre 3,9%/an pour les dépenses.

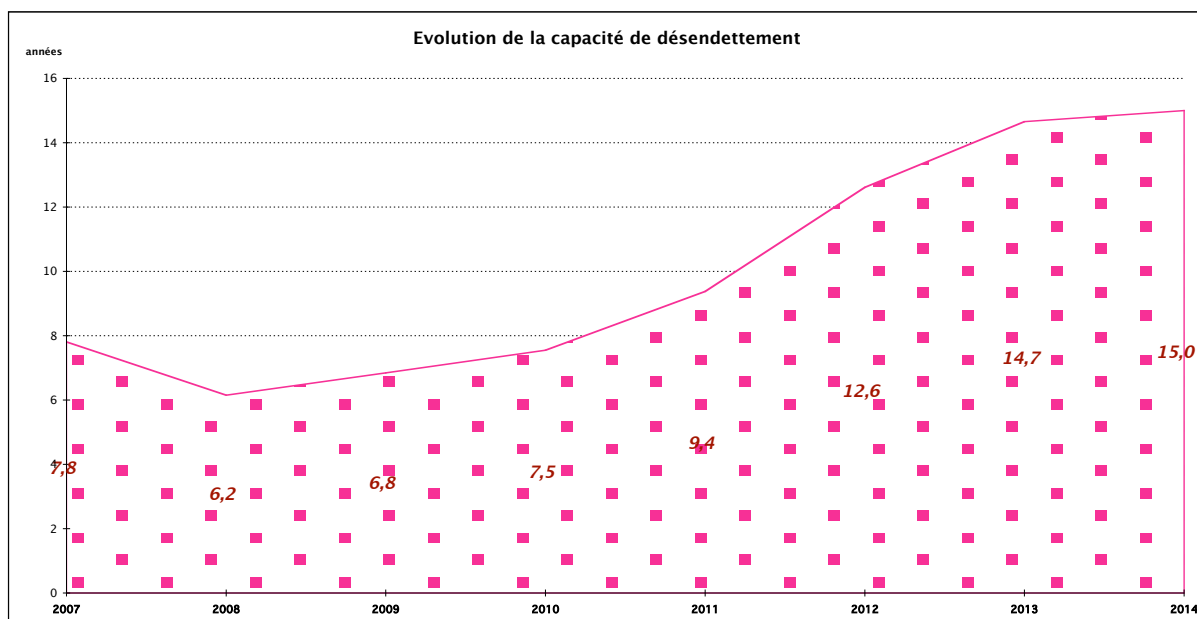
Sur l'ensemble de la période, le taux d'épargne brute ne descend pas en dessous de 9% ce qui reste acceptable et garantit l'équilibre financier et budgétaire des CA prévisionnels.

L'autofinancement se maintenant à un niveau correct, le recours à l'emprunt devient plus limité : la commune emprunte en moyenne 1,6 M€/an pour un volume d'investissements moyen de 2,8 M€.



L'encours de dette progresse de 5,7 M€ sur la période ce qui représente un accroissement annuel de l'ordre de 0,8 M€. Cela revient néanmoins à doubler pratiquement l'encours du 31 décembre 2007, ce dernier s'élevant à 12,3 M€ à fin 2014.

La capacité de désendettement de la commune s'améliore sur la période pour arriver, au terme de la prospective à 15 années soit la limite communément admise à ne pas dépasser.



Ce scénario permet à la commune de Chaponost de rétablir sa solvabilité tout en menant à bien son programme d'investissements en jouant parallèlement sur les deux paramètres de l'épargne brute:

- les dépenses de gestion en limitant leur progression à 3%/an à compter de 2009 (contre 4,9% dans le scénario de base) ce qui correspond à limiter leur croissance annuelle à un volume moyen de 213 K€/an ;
- les recettes de fonctionnement par l'intermédiaire d'une hausse des taux ménages de 16% en 2008 ou 17% en 2009, d'une augmentation de l'attribution de compensation de 0,25 M€ dès 2008 et d'une progression de la DSC de 3,5%/an dès 2009.

Rappelons également que la commune dispose d'une possibilité de faire jouer ses abattements sur la taxe d'habitation (décision à prendre avant le 1^{er} octobre 2008 pour application en 2009) pour faire progresser ses ressources fiscales. En les ramenant au minimum légal, elle pourrait disposer de 0,29 M€ de produit supplémentaire soit 20% de ce que lui apporte une hausse de 16% du taux des trois taxes ménages.

Enfin, il convient également d'indiquer clairement que ce scénario repose sur un aléa concernant la possibilité d'évolution des reversements de la CCVG. Si l'accroissement de l'attribution de compensation, selon le système d'évaluation des transferts de charges mis en place à la CCVG, semblerait possible, la progression de la DSC à 3,5%/an doit donner lieu à des arbitrages au sien de la communauté.

Dans l'hypothèse où les reversements de la CCVG ne pourraient pas connaître une progression telle que prévue dans ce scénario, il serait alors nécessaire de faire jouer à nouveau la fiscalité (ou de la prévoir dans une autre mesure si elle était décidée pour 2009) ou d'envisager une réduction plus importante de taux de progression des dépenses de gestion (dans la mesure du possible).